



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



EDITO	3
AVANT-PROPOS	4
S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES ESSONNIENS	7
Schéma départemental transition énergie climat : l'heure du bilan	8
TABLEAU DE BORD DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA TRANSITION ENERGIE CLIMAT	9
Fonds innovation transition énergie climat.....	12
Associations environnement, développement durable et économie circulaire	12
Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne	13
Le Département s'engage au quotidien pour réduire les nuisances sonores sur le territoire.....	13
Le Département de l'Essonne et les énergies renouvelables	14
Le Département de l'Essonne et la mobilité durable	16
Essonne mobilité - convention triennale 2022-2024.....	17
Forum Mobilité vers la neutralité carbone	17
La performance énergétique des logements.....	18
Vulnérabilité du territoire et engagement pour l'adaptation : le PAPI en Essonne.....	21
Contrats Terre Avenir : une nouvelle génération de dispositifs de financement des collectivités.....	21
PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	23
De nouveaux objectifs pour les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des marais d'Iteville et de Fontenay le Vicomte.....	24
Parc de Fontenay, ouverture d'un nouvel Espace naturel sensible.....	24
Marais de Fontenay-le-Vicomte, nouvelle aire du Balbuzard pêcheur	25
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	25
Le Domaine départemental de Pierrefitte : à la reconquête des coteaux.....	25
Aménagement du géosite de la grotte des Buis (Châlo-Saint-Mars)	26
Nouvelle application de découverte du patrimoine essonnien – Explor'Essonne	26
Sport de nature	27
Avancée du Schéma directeur départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne.....	28
Espèces invasives.....	28
Artificialisation	29
Nouveau schéma directeur de restauration et d'aménagement du domaine départemental de Méréville.....	30
Baignade en Seine.....	30
Un contrat de territoire eau et climat : reconquêtes de la baignade en Seine	31
ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	33
Soutenir les plus précaires	34
Le Département de l'Essonne soutient les structures d'aide alimentaire	34
Le Département de l'Essonne fédère les acteurs de l'insertion	35
Le Conseil Départemental de l'Essonne élabore actuellement son prochain schéma départemental de l'autonomie (2023-2027).....	36
Un renforcement de l'accessibilité et de la qualité des services : la cellule de traitement et de demande de rappel (CTDR) et les télé- services	36
Le Service essonnien du grand âge à nouveau récompensé.....	37
Des réunions partenariales semestrielles sur chaque Territoire d'action départemental.....	38

Le Département poursuit le déploiement de l'offre de logements adaptés et inclusif en Essonne.....	37
Des actions pour les personnes âgées pour la prévention.....	37
Maison de l'Essonne : un service public de proximité.....	38
Politique départementale de la ruralité	39
Politique agricole	39
Salon international de l'agriculture : le retour.....	39
L'agriculture de demain : une légumerie pour nourrir les Essonnais	40
La localisation des recherches pour la mise en place du site se porte au sud du département, là où la plupart des fruits et des légumes seront produits	40
Essonne : première destination écotouristique d'Île-de-France.....	40
Engagement à l'International.....	41
Le Département pilote d'une démarche sur les droits culturels	38
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE ESSONNIEN	43
Le pacte solidarité Essonne 2022-2026.....	44
Le schéma départemental de la santé.....	44
Le Schéma départemental d'accompagnement enfance et famille.....	45
Prévention et de protection de l'enfance	46
Le Département soutient l'engagement des jeunes	46
Contribuer à l'avenir de la jeunesse	47
Sport et santé, le Département s'engage	47
Les collègues, pour une éducation de qualité.....	48
Le Département de l'Essonne poursuit son engagement pour la professionnalisation des jeunes	50
Du concret pour l'égalité femme-homme	50
CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	54
L'Essonne : vers un territoire zéro déchet	55
Bien manger pour bien grandir.....	56
Prix de l'innovation durable	56
Autopartage: Une solution innovante, collaborative et respectueuse de l'environnement	57
La Semaine européenne du développement durable (SEDD)	57
PROCESSUS PARTICIPATIFS/GOUVERNANCE.....	59
EVALUATION.....	59
Evaluation de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable	60
La donnée au service des politiques publiques	60
Préparation des projets du Département dans le Contrat de plan État Région	61
L'Essonne à la pointe de la recherche sur le climat et les enjeux environnementaux	61
Accompagnement du projet du Campus Paris Saclay	62
Le cluster Genopole.....	62
Convention Département entre le Etablissement public d'aménagement Paris Saclay	63
Le Département de l'Essonne associe les citoyens pour l'évolution de son réseau social.....	63
Prix action pour la planète.....	64
La politique éco socio responsable 2.0.....	64
Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER).....	65
Projet partenarial d'Aménagement de la Route Nationale 20 – PPA RN20	65
Démarche participative Route plus sûre, route sans accidents	65
INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE L'ESSONNE	67
GLOSSAIRE	69

Edito

Cette année, le rapport présentant la situation du développement durable de notre collectivité reflète la volonté de l'exécutif de lancer des projets ambitieux en matière de transition écologique en faveur des essonniens. Aussi, le document met en avant les orientations politiques départementales permettant de mener à bien des projets qui contribuent à faire évoluer de manière profonde notre Département et lui permettre d'accompagner la transition écologique. De nombreuses évolutions nationales ont fait évoluer les enjeux locaux et modifier les regards sur les transformations nécessaires à mener au regard de l'urgence à laquelle l'Essonne doit faire face en matière climatique. Au niveau international, la mise en place des Objectifs de Développement Durable et leur transcription par la France à travers la stratégie Agenda 2030, l'Accord de Paris et sa déclinaison en France par la Stratégie nationale bas carbone ont également fait évoluer les stratégies locales en matière de transition écologique. L'Essonne n'est pas immobile en la matière afin d'être toujours plus ambitieuse.

Après un an et demi de crise sanitaire et l'urgence à répondre aux besoins fondamentaux des citoyens essonniens, cette année permet l'émergence de nombreux chantiers de transformation à construire avec les partenaires du territoire dans tous les domaines du développement durable.

Enfin, le social est une compétence fondamentale du Département. Aussi, nous avons fait le choix d'aller toujours plus vers l'innovation et le développement de projets pionniers permettant de favoriser la jeunesse, l'insertion, le maintien de l'autonomie et l'accès à tous au service public par la création des Maisons de l'Essonne.

La poursuite des nombreux projets engagés dans l'ensemble des piliers que constituent le développement durable pour les citoyens et nos partenaires a comme objectif de faire de l'Essonne un département innovant où la qualité de vie est au rendez-vous.



Nicolas Méary
Vice-président en charge
de la biodiversité
et de la transition écologique



François Durovray
Président du Département
de l'Essonne

Avant-propos

Dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, le Département, comme toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable. Le calendrier budgétaire de notre collectivité prévoit le vote du rapport d'orientation budgétaire en novembre de chaque année.

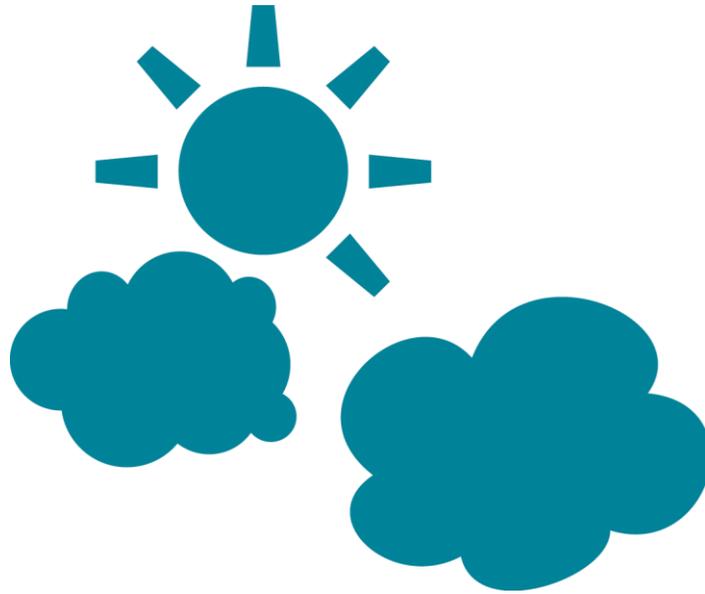
Aussi, afin de respecter ce calendrier et celui de l'organisation des instances départementales, le bilan des actions et politiques traitées dans ce rapport couvre la période de début juillet 2021 à début juillet 2022.

Ce rapport est structuré de la manière suivante :

- Les 6 chapitres reprennent les 5 finalités du développement durable définies par la loi - la lutte contre les changements climatiques ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la solidarité entre les territoires et les générations ; les modes de consommation et de production responsable - ainsi qu'un volet gouvernance.
- Il présente la manière dont l'action publique du Département répond aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU.
- Un tableau de bord de suivi des indicateurs du Schéma départemental de la transition énergie climat est présenté en introduction du chapitre 1.
- Un tableau de bord de suivi des indicateurs territoriaux de la transition énergie climat est présenté à la fin du document.

Afin de mieux appréhender l'engagement du Département de l'Essonne au regard des Objectifs de développement durable (ODD), le rapport propose une double lecture : les actions et politiques sont présentées selon le prisme des ODD auxquels elles répondent, accompagnés d'indicateurs de l'action départementale.





S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES ESSONNIENS

- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée à l'habitat et au patrimoine départemental
- Vice-présidence déléguée aux mobilités et à la voirie
- Présidence déléguée au logement
- Vice-présidence déléguée aux partenariats avec les territoires, à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux projets transversaux

La transition énergie climat en Essonne

La « transition énergie climat » désigne le passage d'un état actuel fortement dépendant des énergies fossiles et induisant des dérèglements climatiques à un état futur plus vertueux en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables anticipant les impacts des changements climatiques et des crises énergétiques. Elle regroupe l'ensemble des mesures à adopter pour une activité humaine responsable, consciente de la préservation des écosystèmes. Elle vise un double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et d'adaptation aux impacts des dérèglements climatiques (résilience).

La loi de la transition énergie climat, promulguée le 8 novembre 2019, fixe des objectifs plus ambitieux et des modalités de suivi plus importantes, en créant le Haut Conseil pour le Climat. Les objectifs sont désormais fixés à une neutralité carbone à l'horizon 2050 et à une réduction de 40 % de consommation d'énergie fossile en 2030 (par rapport à 2012). La loi de transition énergétique pour une croissance verte, votée en 2015, est maintenue pour porter la production d'énergies renouvelables à 33 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2030. Enfin, la loi climat résilience adoptée le 20 juillet 2021 participe à compléter les outils législatifs permettant d'accompagner la transition.

Schéma départemental transition énergie climat : l'heure du bilan

Le Département de l'Essonne a porté, depuis 2017, son schéma de transition énergie-climat. Cette politique ambitieuse a terminé un cycle en fin d'année 2021. De manière régulière et également avec une forme d'innovation, elle a fait l'objet d'un suivi annuel de 30 indicateurs, avec des objectifs fixés pour chacun à fin 2021. Les résultats du suivi de ces indicateurs présentés permettent de mettre en avant le chemin parcouru autour des 5 axes portés et de la gouvernance menés durant 5 années de projets.



Les grands axes de ce schéma que sont l'environnement, l'énergie, la précarité énergétique, l'éco responsabilité, la mobilité ou bien l'animation du territoire ont fait l'objet de politiques sectorielles ambitieuses qui montrent leurs résultats. Sur les 30 indicateurs suivis, présentés ci-dessous, 12 ont atteint ou largement dépassé les objectifs. 6 autres indicateurs sont sur des actions qui sont proches de l'atteinte des objectifs (plus de 80% de l'atteinte des objectifs). 6 indicateurs mettent en avant la difficulté d'atteindre des objectifs ambitieux soit liés à la transversalité des projets avec de nombreux partenaires, soit par la difficulté liée à des actions de structuration du territoire. Les 6 indicateurs restant révèlent la difficulté de la mise en place de projets structurants, ou la difficulté d'identifier un indicateur pertinent permettant de qualifier l'action publique dans le temps.

Pour autant, 2022 est une année de transition pour beaucoup de ces projets. Ils devront être encore plus ambitieux, à la hauteur des enjeux et de l'urgence d'agir rappelée dans le dernier rapport du GIEC paru en février 2022 et répondre aux attentes des citoyens en matière de transition énergie climat.

Tableau de bord du Schéma départemental de la transition énergie climat

Schéma directeur de l'énergie (bâtiments et collèges départementaux) 2016 2021 Objectif Taux de réalisation en % (sur la base de l'année 2016)

Année de référence *Année 5* 2021

	2016	2021	Objectif	Taux de réalisation en % (sur la base de l'année 2016)
Consommation énergétique des bâtiments départementaux (en MWh) - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 5%	17 078	18564	-5%	Les évolution des modes de suivi, remontée de données ne permettent pas de définir un comparatif
Consommation énergétique des bâtiments rapportée à 1000 m ² corrigée DJU - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 15%	122	85	-15%	Les évolution des modes de suivi, remontée de données ne permettent pas de définir un comparatif
Consommation énergétique des collèges (en MWh) - DCMB annuel vise une réduction cumulée de 5%	85 822	85711	-5%	Les évolution des modes de suivi, remontée de données ne permettent pas de définir un comparatif
Consommation énergétique des collèges rapportée à 1000 m ² corrigée DJU - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 15%	84	114	-15%	Les évolution des modes de suivi, remontée de données ne permettent pas de définir un comparatif
Part de la consommation énergétique du parc bâti d'origine renouvelable (%) - DCMB - cumulé	29	34	30%	 100%
Nombre de collèges ayant fait l'objet de travaux réceptionnés (lourds ou de gros entretiens) incluant une optimisation de la performance énergétique - DCMB - cumulé	13	43	50	 81%
Nombre de bâtiments hors collèges ayant fait l'objet de travaux réceptionnés (lourds ou de gros entretien) incluant une optimisation de la performance énergétique - DCMB - cumulé	3	11	15	 66%
Emissions GES liées aux consommations énergétiques du patrimoine bâti départemental (teqCO ₂) - DCMB /MDD annuel vise une réduction cumulée de 15%	18 232	16784	-15%	 53%

Plan de lutte contre la précarité énergétique 2016 2021 Objectif Taux de réalisation en % (sur la base de l'année 2016)

Année de référence *Année 5* 2021

	2016	2021	Objectif	Taux de réalisation en % (sur la base de l'année 2016)
Nombre de sensibilisations aux économies d'énergie du service LPRE - DVH - cumulé	40	371	240	
Nombre de logements rénovés financés par le CD91 (FDAAH, chèques éco énergie 91, aides aux bailleurs sociaux) - DVH - cumulé	1381	6652	6200	 165%
Nombre de bénéficiaires du Fonds Solidarité Energie (nombre de dossiers) - GIP FSL - cumulé	2 998	15142	15 000	 101%
Montant annuel des aides du Fonds Solidarité Energie (€) - GIP FSL - cumulé	627 968	3 525 523	3.6 Millions	 98%

Politiques environnementales	2016 <i>Année de référence</i>	2021 <i>Année 5</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Nombre d'adhérents au dispositif « Jardins naturels sensibles en faveur de la nature en ville » soutenues ou labellisées par le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles – <i>DENV - cumulé</i>	68	406	250	185%
Nombre de communes accompagnées au titre de l'assistance technique "eau" – <i>DENV - cumulé</i>	28	28	28	100%
Nombre de collèges accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire – <i>DENV - cumulé</i>	18	65	100	57%
Nombre de bénéficiaires du Fonds Air Bois après la signature de la convention avec l'ADEME en mars 2017 – <i>DVH - cumulé</i>	0	281	1900	15%

Plan éco mobilité	2016 <i>Année de référence</i>	2021 <i>Année 5</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Nombre de places sur les aires de covoiturage financées par le Conseil départemental de l'Essonne – <i>DTM - Cumulé</i>	52	95	100	90%
Nombre de collèges bénéficiant de stationnement vélos supplémentaires – <i>DTM - Cumulé</i>	0	59	60	98%
Montant en investissement pour le traitement des points durs routier (€) – <i>DTM - Cumulé</i>	0	4940252	2 197 179	224%
Nombre de points durs routiers traités – <i>DTM - Cumulé</i>	0	10	15	66%
Nombre d'opérations de piste cyclables financées (réhabilitation et nouvelles) – <i>DTM - Cumulé</i>	4	42	30	146%

Plan éco socio responsabilité de l'administration	2016 <i>Année de référence</i>	2021 <i>Année 5</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Nombre de télétravailleurs au Conseil départemental – <i>DRH - cumulé</i>	106	1800	115	Indicateur difficilement comparable annuellement (1300 agents en moyenne par semaine sur 2021)
Nombre de véhicules électriques ou hybrides acquis par le Conseil départemental de l'Essonne – <i>DRM - cumulé</i>	8	150	67	 240%
Emissions de GES liées à la flotte automobile départementale sur la base des consommations d'Essence, Gasoil et GPL – <i>DRM/MDD - annuel sur la base d'une réduction de 10%</i>	1401	1276	-10%	 89%
Déchets recyclés de matériaux générés par les opérations de voirie (en %) – <i>DIV - annuel -</i>	65%		85%	Indicateur difficilement comparable annuellement.

Animation territoriale et incitations pour les partenaires locaux	2016 <i>Année de référence</i>	2021 <i>Année 5</i>	Objectif 2021	Taux de réalisation en % <i>(sur la base de l'année 2016)</i>
Montant d'aides pour une agriculture durable (investissements agro environnementaux) € - <i>DATAAC - cumulé</i>	59 254	283602	240 000	 124%
Nombre de projets de tiers-lieux financé par le Conseil départemental dans sa politique de ruralité lancée en 2017 – <i>DATAAC - cumulé</i>	2	3	6	 50%
Nombre de collègues ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif "Clubs DD" (depuis 2016/17) – <i>MDD - cumulé</i>	13	60	50	 135%
Nombre d'opérations soumises au référentiel "Construire & subventionner durable" - <i>DATAAC - cumulé</i>	0	110	40	 359%
Nombre de projets financés dans le cadre du FITEC – <i>MDD - cumulé</i>	0	13	15	 86%

Fonds innovation transition énergie climat

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



900K€ de
subventions
attribuées en
2021

Le Conseil départemental de l'Essonne a voté en Assemblée départementale, le 27 mars 2017, la création d'un fonds d'innovation pour la transition énergie climat doté d'une enveloppe d'un montant annuel d'un million d'euros, confirmé lors de l'Assemblée départementale du 29 janvier 2018. Les critères de sélection ont évolué en Commission permanente du 18 février 2019 pour permettre à plus d'opérations de bénéficier de ce fonds. L'objectif est de voir émerger en Essonne des projets innovants, à caractère démonstrateur, pouvant être reproduits par d'autres acteurs sur le territoire. Après cinq éditions, et le financement de 13 projets pour un montant total de 3 736 848 €, le Département a fait le choix de rendre cet outil plus ambitieux en répondant à de nouveaux enjeux pour le territoire en 2022 notamment pour accompagner des projets innovants et structurants pour le territoire en matière d'énergie renouvelable et de récupération.



Associations environnement, développement durable et économie circulaire

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



157 K€ de
subventions
attribuées en
2022

Par délibération du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a fait évoluer le dispositif d'aides aux associations environnementales en créant un appel à projets permettant de renforcer les critères d'éligibilité et de financement des projets. Le Département entérine ainsi sa volonté, en tant que porteur de la dynamique «



Essonne, terre d'avenirs », de faire de la politique de soutien aux associations environnementales un axe fort de son action en faveur du développement durable de son territoire. Il entend soutenir activement, en complément de ses politiques sectorielles existantes, et dans le cadre de ses compétences, la mise en place de solutions concrètes, issues de la société civile, pour relever le défi de la transition

écologique, énergétique et climatique de son territoire. Pour donner plus de lisibilité au soutien des associations en matière de développement durable, la fusion de l'appel à projets sur la prévention des déchets et l'économie circulaire pour un territoire zéro déchet et l'appel à projet la promotion et la valorisation du développement durable a été réalisée. 3 thématiques ressortent donc pour cet appel à projet :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers,
- la création de jardins partagés, jardins pédagogiques ou jardins d'insertion,
- le développement de projet dans le domaine du développement durable.

Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne

La Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne (CDTE 91) est portée, depuis 2015, par la Direction départementale des territoires et le Conseil départemental de l'Essonne, et co-pilotée avec ses membres (CCI Essonne, département énergie climat de l'Institut Paris Région, ADEME Île-de-France, DRIEAT et son unité départementale, CAUE 91).



La CDTE de l'Essonne a pour objectif d'appuyer les collectivités et les acteurs locaux dans leurs politiques, stratégies et actions de transition énergétique et écologique. Elle contribue ainsi à rendre le territoire essonnien exemplaire et innovant. Pour cela, des rencontres sont proposées pour favoriser les échanges et les retours d'expériences.

Dans ce cadre, la CDTE a organisé, en 2022, une rencontre plénière sur le thème des énergies renouvelables et de récupération qui a eu lieu le 30 novembre 2021 avec les acteurs du territoire. Cela a été l'occasion de présenter un premier état du diagnostic que le Département a porté pour l'ensemble des énergies renouvelables. Par ailleurs, l'actualisation des indicateurs du baromètre de la transition énergétique en Essonne a été réalisée. En mai 2022, une rencontre entre chargés de mission Plan climat a été l'occasion de réaliser une présentation de la fresque du climat (outil de sensibilisation aux enjeux globaux des changements climatiques, de leurs origines et de leurs conséquences).

Le Département s'engage au quotidien pour réduire les nuisances sonores sur le territoire

Une motion contre le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'Orly



La Commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly s'est réunie le 25 janvier 2022 pour entériner le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Paris-Orly, pour la période 2018-2023 approuvé par l'arrêté inter préfectoral le 17 mars 2022. Bien que le Département se félicite d'avoir contribué à faire évoluer la première proposition de projet jugée inacceptable pour le territoire, le Département de l'Essonne a sollicité un travail de co-construction avec les partenaires du territoire et les différents interlocuteurs, pour élaborer ensemble la prochaine échéance du PPBE d'Orly qui devra mieux prendre en compte les attentes du territoire.



Avancement du PPBE du Département



Le Conseil départemental a procédé à l'élaboration d'un PPBE, dit de 3^{ème} échéance, visant la réactualisation du PPBE existant. Ce PPBE dont l'adoption définitive a eu lieu en 2020, présente une analyse comparative des cartes de bruit, un bilan des actions menées sur la période précédente, ainsi qu'un programme d'actions à l'horizon 2023.

Parmi ces projets, le Département, s'est engagé pour des actions d'atténuation du bruit le long de certains axes routiers départementaux. Sur des sections adaptées de ces routes, il est mis en œuvre des enrobés phoniques dans le cadre des politiques de maintenance du patrimoine. L'atténuation du bruit de roulement peut induire une diminution sonore globale de 5 à 7 dBa. Un programme de 6 millions d'euros sur 3 années est consacré aux enrobés

phoniques sur voiries départementales, auquel la Région Île-de-France participe financièrement à hauteur de 50 %. Le surcoût financier de ces projets illustre l'engagement du Département pour l'amélioration du cadre de vie des Essonnais.

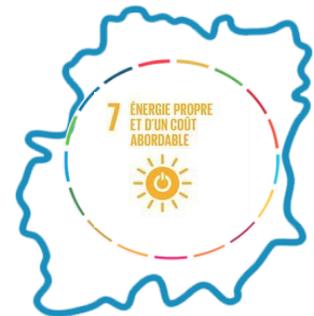
Le Département de l'Essonne poursuit son travail avec les services de l'État afin de respecter la réglementation européenne. En effet, une nouvelle procédure d'élaboration des cartes stratégiques du bruit conformément à la directive européenne 2002/49/CE, modifiée par la directive européenne 2015/996/CE du 19 mai 2015 est en cours et devrait permettre après la publication des Cartes de bruit en 2022 d'établir les PPBE correspondants à la 4^{ème} échéance, soit juillet 2024.

Le Département de l'Essonne et les énergies renouvelables

Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération



Dans l'objectif d'assurer la cohérence territoriale du développement des énergies renouvelables et de récupération en Essonne, le Département a engagé en 2021 avec les partenaires impliqués la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération du territoire en lien avec les enjeux nationaux, régionaux et les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des collectivités. Il s'articule en 2 phases ; le diagnostic qui présente les consommations en énergie sur le département par filière (gaz, électricité, chaleur...), par secteur de consommation et identifie les gisements locaux d'énergies renouvelables mobilisables par la mise en perspective et l'élaboration de trajectoires de développement à horizon 2030 et 2050 et le schéma directeur qui précisera les contours du scénario retenu et la



répartition des efforts portés et à porter par les différents secteurs d'activités.

En parallèle, le département va décliner les actions à mettre en œuvre dans le cadre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables, en interne, à travers une vingtaine de fiches actions thématiques.

Cercle régional francilien des acteurs de la méthanisation



Dans le cadre des enjeux de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, la méthanisation est un sujet majeur en Île-de-France. Au 1er janvier 2022, l'Île-



de-France compte 43 unités de méthanisation en fonctionnement, dont 25 unités agricoles, 9 sur stations d'épuration, 7 unités territoriales, 1 unité industrielle et 1 unité de traitement de la fraction fermentescible d'ordures ménagères.

En participant aux travaux du Cercle régional des acteurs de la méthanisation, le Département de l'Essonne, qui dispose du second potentiel francilien derrière la Seine-et-Marne, contribue à animer la progression de la filière sur le territoire, notamment sur le volet acceptabilité.

Garantie d'emprunt de la SEER pour le projet d'extension de réseau géothermique

En matière de géothermie profonde, l'objectif à l'échelle de la Région est de multiplier par 3 les productions en 2030 par rapport à 2015. Les collectivités locales de Fleury-Mérogis, Sainte Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Ris-Orangis connaîtront, selon un échéancier sur 10 ans, le raccordement géothermal de leurs logements collectifs et équipements publics. A terme, le réseau géothermal de la Société Publique Locale (SPL) Société d'Exploitation des Energies Renouvelables (SEER) sera l'un de plus grands en Île-de-France, permettant de réaliser des économies de CO₂ considérables à l'horizon de l'année 2028 et de commercialiser la chaleur à un prix de vente très compétitif et stable, environ 20% moins cher que le tarif moyen en Île-de-France.

Le projet d'extension du réseau géothermal de Grigny et de Viry-Châtillon prévoit le forage de deux nouveaux puits sur le territoire dans la perspective d'un raccordement au réseau de l'ensemble des communes couvertes par le schéma directeur. Le coût prévisionnel en investissement est estimé à près de 60 M€ d'ici 2028. Par son engagement auprès de la SPL SEER sur la garantie d'emprunt du projet adoptée en septembre 2021, le Département assure l'accompagnement de projets ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable d'origine géothermique dans des secteurs où les gisements identifiés sont les meilleurs d'Essonne.

Schéma Directeur Energie 2022-2030 et Décret Tertiaire :

Suite au premier schéma directeur énergie bâtimentaire 2017-2021, le département de l'Essonne travail sur son nouveau schéma directeur pour la période 2022-2030 en lien avec les objectifs du décret tertiaire (réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments tertiaires supérieurs à 1000m² de 40,50,60% aux horizons 2030,2040 et 2050).



Ce nouveau Schéma Directeur Energie bâtimentaire prévu pour un vote en novembre 2022, annonce les objectifs suivants :

- 40% de réduction de la consommation d'énergie finale par rapport à l'année de référence
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable dans la part de la consommation d'énergie finale
- Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre

Ces objectifs sont déterminés pour 140 sites départementaux faisant partis du décret tertiaire. Ce qui représente pour le département 100 collèges et 40 autres bâtiments concernés.

Ce nouveau schéma directeur énergie se veut le plus exhaustif possible afin de traiter l'optimisation et le management énergétique des bâtiments départementaux de l'Essonne. En effet, 7 axes de travail et d'optimisation ont été définis. Ceux-ci concernent le développement d'une politique énergétique forte du département, la programmation et réalisation de travaux d'efficacité énergétique à différentes

échelles, développer les énergies renouvelables, l'optimisation de l'exploitation et de la prise en compte de caractéristiques des matériels dans le cadre de la politique d'achat, développer une réelle culture d'administration et d'éducation à la transition énergétique et écologique, rechercher des sources de financements extérieurs (CEE, FEDER, Fond Chaleur...).

Le Département de l'Essonne et la mobilité durable

Utilisation de liant végétal



Le Département a expérimenté en 2022 un liant biosourcé dans le cadre d'un chantier de réhabilitation d'une chaussée sur Villejust répondant ainsi à un objectif de décarbonation. Le produit utilisé est lauréat de l'appel à projets d'innovation Routes & Rues de l'IDRRIM et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il est constitué d'enrobés incorporant au minimum 30 % de matériaux de chaussées recyclées ainsi qu'un liant d'origine végétale qui se substitue au bitume traditionnel, d'origine pétrolière. Ce dispositif est en cours de test sur les autoroutes. En l'absence des résultats finalisés sur ces réseaux, l'usage sur routes départementales reste innovant. Cette démarche innovante est une première sur une section de route départementale en Essonne. Ce procédé permet non seulement de réduire significativement les impacts environnementaux de ce chantier d'enrobés mais aussi d'obtenir un bilan carbone neutre. Le procédé permet en effet tout à la fois d'éviter le recours au pétrole, en utilisant un liant issu de l'industrie papetière, d'économiser l'énergie avec une température d'application plus faible que d'ordinaire, et d'économiser les matières premières puisque 40 % des granulats utilisés, issus du rabotage d'une ancienne chaussée, sont recyclés. L'objectif du Département est de pouvoir suite à ce test l'envisager dans les futurs marchés d'enrobés.



Retraitement en place de matériaux dans le cadre des chantiers de renforcement des structures routières



La Route départementale 449 a fait l'objet de travaux de requalification sur près de 3 km sur le territoire de la commune de Boigneville.

Cette chaussée avait subi des dégradations liées à l'évolution du trafic de poids lourds. Les diagnostics réalisés ont montré une structure extrêmement dégradée et inadaptée au trafic de cette itinéraire). D'autre part des présences d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ont été relevées dans la structure. Le Département a donc dû renforcer la structure, l'élargir, prendre en compte des matériaux de gros diamètres présents dans la structure et gérer des matériaux pollués aux HAP. Ce chantier a répondu à ces enjeux en privilégiant des solutions de retraitement de matériaux in situ tout en limitant l'énergie nécessaire au chantier et l'apport de matériaux nobles.



La solution mise en œuvre a consisté à :

- Retraiter en place des matériaux en profondeur en les rabotant et en les traitant aux liants hydrauliques issus de la valorisation de co-produits de l'industrie sidérurgique (laitiers de haut-fourneau)

- Réutiliser des matériaux de surface via un traitement de retraitement qui piège les polluants en limitant la lixiviation de ceux-ci.
- Mettre en œuvre un enrobé en couche de roulement avec un taux de réemploi d'agrégats d'enrobés de 40% limitant ainsi l'utilisation de bitume et de granulats neufs.

Ce chantier, que le Département compte reproduire, est un exemple de réemploi de 100% des matériaux du site et diminution des matériaux d'apport ainsi que de l'énergie générée pour leur fabrication et leur transport.

Le TZen 4 en bonne voie



Nouvelle étape dans le projet de TZen 4, la future ligne de bus électriques qui remplacera la ligne 402 entre Viry-Chatillon et Corbeil-Essonnes. La construction du centre opérationnel des futurs bus a commencé en automne 2021 rue Émile Zola à Corbeil-Essonnes, à proximité du terminus de la ligne, et devrait durer un peu plus d'un an. Cet atelier-garage assurera l'entretien, le nettoyage, la recharge et le stationnement des bus, dans une démarche de haute qualité environnementale : toiture végétalisée, usage de l'eau en circuit fermé, basse consommation d'énergie...

En parallèle, les travaux de réorganisation des réseaux souterrains se poursuivent au sein des cinq communes traversées par la future ligne : Viry-Chatillon, Grigny, Ris-Orangis, Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes. L'aménagement des voies dédiées au TZen 4 et de ses 30 stations pourra ensuite démarrer, avec une mise en service envisagée au second semestre 2023.

Avec une meilleure desserte, une fréquence accrue et une plus grande capacité de ses bus, la ligne TZen 4 répond aux besoins d'un territoire en plein développement : développement démographique avec +18% de population entre 2016 et 2020 mais aussi développement économique avec +3% d'emplois sur la même période. Le Tzen 4 répondra ainsi à l'augmentation des trajets domicile-travail, des déplacements des étudiants et des élèves du secteur et à la desserte des grands projets locaux (réhabilitation et renouvellement urbain à Grigny et Corbeil-Essonnes, Agora à Evry-Courcouronnes, Zac de Grigny centre-ville, etc.).

Essonne mobilité - convention triennale 2022-2024

L'association Essonne Mobilités a pour but la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité individualisées et durables destinées aux personnes les plus défavorisées résidentes sur le territoire de l'Essonne. Elle regroupe à cet effet les différents acteurs concernés et organise avec leur concours les actions et services nécessaires.

Forum Mobilité vers la neutralité carbone

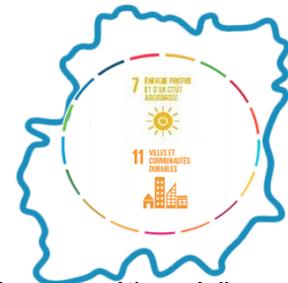
À l'initiative du Conseil départemental de l'Essonne, et en partenariat avec le territoire, une journée de réflexion sur le thème : « Quelles routes métropolitaines à l'horizon de la neutralité carbone ? » a été organisée en début 2022. Les défis de la lutte contre le changement climatique interpellent très particulièrement les acteurs du monde des transports. Les conditions et les modalités de nos déplacements devraient significativement changer à l'horizon des 10, 20 et 30 prochaines années. Dans les zones métropolitaines, si la densité favorise le développement de systèmes très performants de transports collectifs, ceux-ci ne sont pas en mesure de répondre à tous les besoins de mobilité. La route, infrastructure polyvalente et universelle, restera un support de mobilité quotidienne incontournable à travers des usages en pleine recomposition, qu'il s'agisse du développement des mobilités douces, des engins de déplacement personnel électriques, de l'émergence de nouvelles pratiques de partage de véhicules, du développement du transport par autocar, ou tout simplement de la diffusion de nouvelles

motorisations des véhicules particuliers. A travers les questionnements et préoccupations révélés par les dynamiques territoriales du département de l'Essonne, les différents acteurs qui contribuent à la gestion, la modernisation et au développement des réseaux routiers doivent penser les défis d'une action collective déterminée pour une mobilité métropolitaine routière durable.

La performance énergétique des logements

Prime-éco-logis 91

Pour inciter les propriétaires essonnais à rénover leurs logements, le Département a créé en 2019 la Prime éco-logis 91. Grâce à l'aide départementale, ce sont plus de 35 000 logements qui ont été rénovés entre avril 2019 et décembre 2021 (date de fin du dispositif), mobilisant plus de 60 millions d'euros de la collectivité.



Toutefois, pour ne pas briser la dynamique de transition énergétique à l'œuvre sur le territoire départemental, les élus du Département ont décidé, à l'unanimité, de renouveler la Prime éco-logis 91 pour trois nouvelles années, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Désormais plus simple, la Prime éco-logis 91 vise la rénovation aussi bien du logement individuel que de la copropriété. Les

nouveaux moyens financiers mobilisés sont en priorité fléchés sur des rénovations performantes nécessitant la réalisation d'un bouquet de plusieurs travaux concourant à l'atteinte d'un gain énergétique d'au moins 35%. Ces rénovations ambitieuses devraient ainsi permettre d'éradiquer les logements dits « passoires thermiques » qui sont encore près de 60 000 en Essonne sur un parc de 550 000 résidences principales. Soucieux aussi d'aider les ménages les plus précaires à engager au moins un geste de rénovation de leur logement, le Département a voulu maintenir une aide forfaitaire appelée Prime éco-logis 91 « travaux essentiels ».

De janvier à juin 2022, la nouvelle Prime éco-logis 91 a été attribuée à 1075 propriétaires occupants et 11 copropriétés représentant 632 logements ont sollicité l'aide départementale. Soulignons que le gain énergétique des chantiers « PEL gros travaux » est de 49% en moyenne, largement au-dessus du minimum imposé.



Les aides à la rénovation énergétique dans le logement, et dans les copropriétés : des gains énergétiques qui dépassent les 35%



Le Conseil départemental est engagé depuis les années 2000 pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes. Les aides individuelles du service habitat interviennent en complémentarité du programme Habiter Mieux de l'Anah, qui a pour vocation de permettre aux ménages les plus fragiles de rénover leur logement avec l'appui d'un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cet opérateur a pour mission d'accompagner le ménage, après visite à domicile, sur les aspects techniques, administratifs et financiers tout au long du projet, qui doit atteindre un gain énergétique minimal de 35%. Dans le cadre du Plan Départemental du Logement et de l'Habitat 2018-2021, le Département a ainsi soutenu presque 2600 propriétaires occupants sous plafonds de ressources, pour un montant total de plus de 6,2 M€.

L'intervention en direction des copropriétés fragiles ou en dispositif (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Plan de sauvegarde...) ou souhaitant engager une rénovation ambitieuse, constitue un des axes forts de la politique habitat départementale. Ainsi, depuis la mise en place du PDLH et le renfort de la Prime éco-logis en 2019, 27 copropriétés ont bénéficié d'une subvention en direction du syndicat des copropriétaires afin de mener une rénovation permettant un gain énergétique de 45% en moyenne à l'aide de travaux lourds. Le montant total de travaux générés s'élève à 60,8 M€.

Les aides à la construction et à la réhabilitation dans le cadre de petites opérations patrimoniales d'acquisition amélioration



Le service habitat soutient également la production de logements sociaux en construction neuve ou en acquisition-amélioration, pour des projets soucieux de la qualité environnementale (programmes atteignant au moins la Haute Performance Énergétique, projets intégrant l'utilisation d'énergies renouvelables), de la qualité de service en direction des locataires (maîtrise des charges et de la consommation de fluides) et de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère.

Enfin, dans le cadre de la production de PLAI-associatifs, logements destinés aux ménages les plus précaires et bénéficiant d'un accompagnement social, les projets retenus sont des opérations de petite taille, majoritairement en acquisition-amélioration pour limiter la consommation foncière dans une logique d'intégration urbaine et de préservation du patrimoine communal existant. En moyenne 50 logements par an bénéficient d'un financement exceptionnel permettant aux opérateurs d'assumer la surcharge foncière et le faible coût de loyer pour les locataires et les budgets de l'accompagnement des plus fragiles, pour un budget de 2 M€. L'ensemble des projets portés par le service habitat (parc privé et parc social), répondent au référentiel départemental « Construire et subventionner durable ».

Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)

En juillet 2020, le Département décidait de déployer en Essonne, le Programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) en signant une convention de mise en œuvre avec l'Etat et ses établissements : l'Ademe et l'Anah, pour trois ans (2021-2023).



Ce Programme vise à accompagner les ménages et le petit tertiaire privé dans leur projet de rénovation énergétique et à renforcer la dynamique territoriale en matière de rénovation énergétique. Il a été estimé pour les 3 ans à 5,7 M€, financé à parts égales par des fonds publics (du Département, des EPCI et du Parc naturel Régional du Gâtinais français principalement) et des certificats d'économie d'énergie (CEE SARE). Les CEE SARE sont ainsi collectés par le Département auprès des deux « obligés » sélectionnés avant d'être redistribués aux structures de mise en œuvre.

Cinq structures de mise en œuvre ont été identifiées : les 4 Espaces de conseil France Rénov (ex-FAIRE) installés en Essonne et le Département de l'Essonne lui-même qui assure un double rôle : celui de porteur associé du Programme (aux côtés de l'Etat et ses établissements) et de structure de mise en œuvre. Dans le cadre de ce programme, le Département a mis en place deux aides : la première pour la réalisation d'audits énergétiques, la seconde pour une prestation de maîtrise d'œuvre. Ainsi, de juillet 2021 à juin 2022, 51 ménages et 7 copropriétés ont bénéficié d'une aide pour la réalisation d'un audit énergétique et 2 copropriétés pour une aide de prestation de maîtrise d'œuvre, représentant une dépense totale de 47 210 € dont 23 605 € financés par les CEE SARE.

Au 30 juin 2022, ce sont plus de 21 000 ménages (individuels et copropriétés) et une dizaine d'entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement dans leurs projets de rénovation, par l'une des structures de mise en œuvre du programme SARE de l'Essonne.

Les 6 premiers mois de l'année 2022 ont aussi été consacrés à la réalisation d'une cartographie des acteurs de la rénovation énergétique ayant pour but d'identifier ces acteurs et leurs rôles dans le parcours d'accompagnement. Le déploiement de ce programme a permis de renforcer les liens avec les partenaires « historiques » de la plateforme Rénover Malin et les 4 Espaces conseil France Rénov ; ces derniers font d'ailleurs l'objet d'une convention d'objectifs renouvelée chaque année, leur assurant un soutien départemental global de 100 000 €.

Accompagnement des SLIME

Depuis 2018, le Département soutient les collectivités ou leurs opérateurs qui mettent en place des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est l'un de ces dispositifs.

Le SLIME a pour objectif de :

- mieux repérer les ménages en situation de précarité énergétique,
- organiser des visites socio-techniques à leur domicile en vue d'orienter ces ménages vers les dispositifs d'aides (aides FSE, aides aux travaux, chèque énergie...),
- mobiliser les acteurs du territoire par des actions de sensibilisation, de formation et de communication.

Depuis 2019, le Département apporte son soutien au SLIME « SOLEIL » mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay qui en a confié l'animation à l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne. Le Département a ainsi subventionné le SLIME « SOLEIL » à hauteur de 20 000 € en 2021, soit 13% des dépenses totales. Il reconduit en 2022 son soutien, participant ainsi au financement de 244 visites socio-techniques prévues sur l'année.

Vulnérabilité du territoire et engagement pour l'adaptation : le PAPI en Essonne



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) Juine Essonne Ecole, porté par le Département, à la demande de l'Etat (Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie), a pu être officiellement signé le 21 mai 2021 en présence du Préfet de l'Essonne, du Président du Département de l'Essonne et des principaux partenaires (notamment les quatre syndicats gérant les cours d'eau). Ce programme d'actions élaboré avec un budget prévisionnel de 3 260 895 €, animé par le Département, vise à améliorer jusqu'en 2024 la connaissance et la résilience d'un vaste territoire sur les quatre départements concernés (28, 45, 77 et 91). Un comité de pilotage s'est tenu en décembre 2021 permettant de montrer aux élus les 14 actions engagées depuis juin 2021. Un prochain comité de pilotage est prévu en fin d'année. Les actions-phares du PAPI d'intention avec les 2 modélisations hydrauliques Juine-Essonne ainsi que Ecole-Rebais seront lancées au second semestre 2022.

Contrats Terre Avenirs : une nouvelle génération de dispositifs de financement des collectivités

Après avoir travaillé depuis 2017 avec les collectivités sur les contrats de partenariats, la nouvelle majorité a souhaité mettre en place un dispositif de partenariat rénové, prenant en compte les grandes ambitions du mandat à savoir, les transition écologique et numérique. Le Contrat Terre d'Avenirs est un engagement entre une commune de l'Essonne et le Département, ayant pour objet l'aménagement et l'équipement du territoire. Pour être éligible à un Contrat Terre d'Avenirs, la commune doit être engagée dans la « transition écologique » et la « transition numérique » de son territoire qui sera évaluée au regard de 15 critères et dont le niveau d'exigence est adapté au nombre d'habitants de la commune.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction des transports et des mobilités
- ✓ Direction des infrastructures et de la voirie
- ✓ Direction de la construction et de la maintenance des bâtiments
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction de la ville et de l'habitat
- ✓ Direction de l'environnement
- ✓ Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats



PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Vice-présidence déléguée à l'habitat et au patrimoine départemental

Préserver le patrimoine naturel : une ambition déclinée au quotidien

Les Marais de la Basse Vallée de l'Essonne et de la Juine

La Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable définissait dans son action n°1 l'objectif de faire reconnaître la richesse et l'excellence des modes de gestion des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Après un long processus, le Département s'est vu obtenir ce label prestigieux au printemps 2021, remis le 5 septembre 2021.

De nouveaux objectifs pour les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte



Le Département de l'Essonne mène depuis plus de 30 ans, dans le cadre de sa compétence espaces naturels sensibles, une action de protection de l'entité naturelle des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Cette vaste zone humide s'étend d'Itteville jusqu'à Mennecy sur une surface de 522 hectares. A l'heure actuelle, 350 hectares sont des propriétés départementales. De nombreux inventaires faunistiques et floristiques ont permis de mettre à jour le document d'objectif, d'identifier de nouveaux habitats d'intérêt communautaire et définir les travaux à réaliser pour protéger ce patrimoine naturel essonnien d'intérêt européen.

Parc de Fontenay, ouverture d'un nouvel Espace naturel sensible



En juin 2022, a été ouvert un nouvel Espace naturel sensible (ENS): le Parc départemental de Fontenay le Vicomte.

Ce site se déploie, sur une quarantaine d'hectares au sein des ENS des marais de la basse vallée de l'Essonne, récemment labellisés sur la liste verte de l'UICN.

En parcourant cet ancien parc historique, connu depuis le moyen âge, le public peut désormais découvrir un site arboré comprenant une gamme variée de milieux naturels (prairies, boisements, allées forestières, mares et ruisseaux, etc.) et



et cheminer sur les 4 kms d'allées piétonne à la découverte de petits patrimoines restaurés et de faune et flore généreuses.

Marais de Fontenay-le-Vicomte, nouvelle aire du Balbuzard pêcheur



Début 2021, une nouvelle aire pour le Balbuzard pêcheur a été installée sur le marais de Fontenay-le-Vicomte en remplacement de l'ancienne, située sur un Pin sylvestre qui menaçait de tomber.

Bien que la femelle s'y soit posée dès son retour de migration en mars 2021, le couple a préféré s'installer sur l'aire historique du marais de Misery et a donné naissance à 3 jeunes.

En mars 2022, de retour de leurs quartiers d'hivernage africains, le couple a décidé de prendre possession de la nouvelle aire. La reproduction s'est très bien passée et a permis à 3 jeunes Balbuzards de prendre leur envol !

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)



Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est formé d'un réseau de chemins. Il constitue un maillage traversant les communes du département dont l'ouverture est garantie de manière pérenne. En Essonne, une démarche de concertation a été choisie avec les communes, les associations environnementales et de randonnée. En 2021, dans le cadre du PDIPR, le Département a inscrit plus de 33 nouveaux kilomètres sur les communes de Bièvres, Morigny-Champigny et Fontenay-les-Briis se rapprochant ainsi de l'objectif fixé dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels sensibles à savoir 2600 km de sentier.

Le Domaine départemental de Pierrefitte : à la reconquête des coteaux



Le Domaine de Pierrefitte s'étend sur 80 hectares de coteaux qui dominent la vallée de la Louette et de la Chalouette, entre Étampes et Saint-Hilaire.

Afin de sauvegarder les habitats rares et protégés de cet espace naturel, le Département a procédé à des travaux de réouverture de ses pelouses calcicoles. Ainsi, des opérations d'abattage, de débroussaillage et de fauche ont permis la restauration de 6 hectares de ces milieux pionniers. On y retrouve aujourd'hui des espèces floristiques à affinités méditerranéennes, de remarquables



orchidées et une richesse faunistique exceptionnelle.

Aménagement du géosite de la grouette des Buis (Châlo-Saint-Mars)



Cette ancienne sablière a été intégrée à la Réserve en 2011 et sécurisée pour l'accueil du public en 2015. Ce site géologique abrite plusieurs niveaux des « Sables de Fontainebleau » qui livre des informations précieuses et rares sur la géographie et l'environnement de Chalo-Saint-Mars il y a 30 millions d'années. Le



site ne proposait cependant aucun aménagement qui permette la lecture des différentes couches géologiques de l'affleurement. En 2021, la sablière a donc été aménagée pour la découverte en autonomie des essonnais, grâce à des équipements permettant de valoriser et de retracer son histoire : plateforme d'observation, panneaux pédagogiques...

Les travaux d'aménagement ont été réalisés en concertation avec la commune de Chalo-Saint-Mars et le Conseil scientifique de la Réserve. Un parking et une plateforme d'observation ont été créés afin de permettre aux visiteurs d'observer les dépôts de la dernière transgression marine du Bassin parisien. Ce site a été présenté au public à l'occasion de la Journée départementale du patrimoine géologique le samedi 09 octobre 2021.

Nouvelle application de découverte du patrimoine essonnien – Explor'Essonne

Forêts, marais, landes, sites géologiques... En 2021, le Département de l'Essonne a lancé un projet ambitieux d'une nouvelle application mobile gratuite pour faire découvrir le patrimoine naturel insoupçonné du territoire. Baptisée Explor'Essonne, cet outil met à disposition 51 circuits de randonnées et 40 sites naturels gérés et aménagés par la collectivité.



En chemin, un mode navigation guide les promeneurs le long de la boucle de randonnée, avec des alertes sur les différents sites culturels et patrimoniaux rencontrés : châteaux, églises, lavoirs, sites archéologiques... Pour chaque site naturel, une fiche de présentation propose des informations sur la faune, la flore et les paysages. Facile d'utilisation, rapide, Explor'Essonne s'adresse à tous les publics : randonneurs chevronnés, promeneurs occasionnels et familles, Essonnais ou touristes. Une fonctionnalité de filtrage permet ainsi de sélectionner différentes durées et difficultés de circuits, des plus courts et faciles accessibles aux enfants aux plus longs réservés aux marcheurs plus aguerris.

L'entrée peut se faire de deux façons : à l'aide d'une liste déroulante ou via une carte qui géolocalise les circuits et sites près de chez soi. Cette application se veut évolutive, et son contenu s'enrichira chaque année :

L'application sera régulièrement mise à jour pour intégrer notamment de nouveaux circuits de randonnées et sites naturels. En outre, les utilisateurs auront très prochainement la possibilité de découvrir un parcours aventure. Des énigmes associées à du géocaching permettront de s'informer sur la richesse écologique de l'Essonne, tout en s'amusant !

Sport de nature

En Essonne, le thème du sport de nature est mis à l'honneur depuis plusieurs années avec comme objectif la valorisation du patrimoine naturel et culturel, en s'appuyant sur les espaces naturels sensibles et les sites départementaux, en lien avec les partenaires du territoire. Pour développer l'offre de sports de nature, un état des lieux et des enjeux sur les Espaces, sites et itinéraires a été réalisé en vue de la mise en place d'un schéma départemental des sports de nature. En 2021, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) a été relancée. Une première rencontre a permis d'initier la démarche du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Ces travaux découlent du diagnostic de territoire finalisé en 2020-2021.

Un parcours sportif sur éléments naturels a été inauguré à la Forêt départementale des Grands-Avaux située sur la commune de Champcueil. Il permet le développement de l'offre sportive du site, tout en préservant ses milieux naturels. Un deuxième parcours sportif sera prochainement installé au Bois des Gelles, à Villebon-sur-Yvette.

Journée terrestre du « Mois des sports de nature en Essonne »

Du 18 septembre au 17 octobre 2021 s'est déroulée la première édition du « mois des sports de nature en Essonne ». Cet événement s'est articulé autour de quatre temps forts:



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Une trentaine d'évènements ayant accueillis plus de 2700 personnes

Une journée des sports de nature nautiques, une journée à destination des scolaires, une journée des sports de nature terrestres et une journée de clôture multi-activités.

Des manifestations organisées par les partenaires étaient également mises en avant. Au total, plus de 2 700 personnes ont été accueillies sur plus de 30 évènements.



Hortilio, l'application du Département qui donne envie de jardiner



Hortilio est une application téléchargeable qui rassemble les amoureux de la nature autour de conseils et d'échanges de bonnes pratiques pour un jardinage sain et écologiquement viable. Au menu : forums, encyclopédie des espèces essonniennes favorables à la biodiversité, score biodiversité pour améliorer les pratiques...

Avancée du Schéma directeur départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne



Adopté en mars 2019, ce schéma doit répondre aux attentes sociétales en matière de cadre de vie, aux enjeux environnementaux, et au vieillissement du patrimoine vert départemental, tout en anticipant les effets déjà mesurables du dérèglement climatique. Il conjugue une optimisation des pratiques, dites différenciées, et une démarche volontariste à travers un programme significatif de nouveaux aménagements et de renouvellement de l'existant. De nouveaux projets ont été engagés en études pour compenser le déclin du patrimoine arboré sur les abords routiers du département. L'objectif est d'atteindre 16 000 arbres d'alignement



Zone de fauchage tardif à Verrières le Buisson

Focus pour les collèges

Les espaces verts des collèges sont constitués de 58 hectares de surfaces enherbées, 8 kilomètres de haie, 6 hectares de massifs, 5519 arbres.

Une veille sanitaire, sur l'ensemble du patrimoine arboré des collèges, est réalisée tous les 3 ans par tiers du département assurant un plan de gestion sécuritaire comprenant des tailles d'adaptation, d'éclaircie et de structure. Les sujets altérés sur le plan mécanique, sanitaire et physiologique sont abattus et font l'objet d'études de réaménagements.

La gestion différenciée des sites permet d'accompagner des projets éducatifs autour de la biodiversité, du végétal, et de l'environnement pour le corps enseignant et leurs élèves comme la réalisation d'une exposition à Grigny au collège Pablo Neruda. Par ailleurs, 3 collèges (René Cassin à Savigny sur Orge, Paul Eluard à Saint Geneviève des Bois, Delalande à Athis Mons) vont être équipés d'une gestion en éco-pâturage.

Espèces invasives



©Fredon Ile de France : l'ambrosie à feuille d'armoïse

Les espèces exotiques envahissantes, couramment appelées espèces invasives, sont des espèces importées, volontairement ou accidentellement, en dehors de leur zone géographique naturelle et qui prolifèrent massivement, souvent aux dépens des espèces locales. Ces espèces peuvent modifier complètement les écosystèmes que nous connaissons en impactant la biodiversité, le patrimoine végétal ou la santé. Pour contrôler au mieux ces espèces exotiques envahissantes, une convention en partenariat avec FREDON Ile de France pour la connaissance et la gestion de

ces espèces a été adoptée le 1er juillet 2020. Le réseau de Référent-Sentinelle 91 a notamment été créé dans ce cadre. Celui-ci est constitué de professionnels de terrain, d'élus et de quelques particuliers formés à la reconnaissance d'espèces cibles telles que l'ambrosie à feuilles d'armoïse, le frelon asiatique, le chancre coloré du platane, l'hydrocotyle fausse renoncule, les jussies, les renouées asiatiques, et depuis 2022 se sont rajoutés les chenilles processionnaires et la berce du caucase. Les référents-sentinelles 91 sont actuellement une centaine répartie sur l'ensemble du territoire. Ils assurent la surveillance du territoire essonnien et contribuent à la prise en charge rapide de nouveaux foyers éventuels.

Deux chantiers d'arrachage d'ambrosie ont été organisés en 2022, à Boissy le Cutté et Maisse, permettant l'arrachage de 18600 pieds d'ambrosies. L'ambrosie étant une plante invasive émergente

en Ile de France dont le pollen est très allergisant, les chantiers d'arrachage répétés chaque année ont vocation à éliminer les foyers existants dans un souci de santé publique.

Artificialisation

En décembre 2020, l'Essonne a été le premier département de France à adopter une politique en matière de lutte contre l'étalement urbain. Ce programme ambitieux comporte une cinquantaine d'actions concrètes assorties d'un budget annuel de 1,9M€. Il vise à contribuer à l'atteinte du Zéro Artificialisation Net (ZAN) d'ici 2050 : une quinzaine d'actions sont d'ores et déjà réalisées ou très avancées, et une trentaine de projets ont été initiées. Dans les prochains mois, le Département devrait adopter des orientations complémentaires pour renforcer encore plus son action dans ce domaine.

Parmi les actions emblématiques qui ont été engagées sur le territoire, plusieurs sites naturels ont été acquis pour un total de 85 hectares, dont un marais en bordure de la Juine à Morigny-Champigny, ainsi qu'un remarquable massif forestier à Auvernaux et Chevannes. Ces lieux de nature feront l'objet de programmes de protection de la biodiversité.



@ Catherine Chevallier

Par ailleurs, le Département a lancé un vaste programme de renaturation sur le site des Cent Arpents en compensation aux travaux en cours sur l'échangeur routier du « Ring des Ulis » : différents milieux naturels (friches, prairies, zones humides, mares et boisements) ont ainsi été restaurés en 2021 et 2022 pour y favoriser la faune et la flore. En préalable, plusieurs centaines de tonnes de déchets ont été retirés de ce lieu et l'éradication d'espèces végétales invasives y a été menée. Suivront à l'automne la résorption d'une décharge, ainsi que des travaux sylvicoles. Un plan de gestion est en cours d'élaboration pour assurer la pérennité du site sur le long terme. A terme cet espace sera ouvert au public en partenariat avec les communes des Ulis et de Saint-Jean-de-Beauregard.

Plus au sud, dans la région de la Beauce, le Département mène un projet de reconquête sur 13 km de friches ferroviaires entre Etampes et Méréville. L'objectif est de créer un équipement touristique attractif et de restaurer la trame verte locale : un vélorail dédié à la découverte du patrimoine naturel de la vallée de la Juine vient en effet d'être aménagé. Après d'importants travaux de débroussaillage sur l'ancienne voie ferrée, de nettoyage des accotements et de rénovation des ouvrages d'art, la collectivité a confié l'exploitation de l'équipement à une entreprise privée. Ce vélorail a été mis en service le 9 juillet dernier et rencontre un vif succès auprès de la population et des touristes ! Ce projet est mené en partenariat avec la SNCF, le Comité départemental du



@ Catherine Chevallier

tourisme, la Communauté d'agglomération de l'Etampois-Sud Essonne et les communes traversées.

Nouveau schéma directeur de restauration et d'aménagement du domaine départemental de Méréville

Ce schéma directeur de restauration et d'aménagement constitue le cadre pour mener le programme de reconquête patrimoniale et paysagère afin de faire vivre le domaine et de l'ouvrir au public au fur et à mesure des travaux et de la gestion. Après deux ans de réflexion et de suivi par le comité scientifique avec des séances spécifiques à chaque thématique définies dans le parti-pris général, il a été validé de façon unanime en Assemblée départementale de mai 2021 puis envoyé à la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour validation. La DRAC a validé récemment ce document cadre. L'eau est au cœur de l'identité patrimoniale et environnementale du domaine. Toutes les scènes liées à l'eau étaient menacées à moyen, voire à court terme, par la fermeture des milieux naturels, notamment la rivière anglaise ou les miroirs (les petits et grands lacs). Le chantier de Restauration historique du système hydro-écologique de la Juine et des miroirs d'eau a démarré en octobre 2021. Les trois quarts du circuit hydraulique seront ainsi restaurés. Ce projet, permettra de restituer les scènes liées à l'eau du jardin, magnifiées dans les tableaux d'Hubert Robert mais également de répondre aux attendus de la loi sur l'eau en assurant la continuité écologique des cours d'eau.



Baignade en Seine



Dans le cadre de l'action n° 8 de sa Feuille de route pour le développement durable de l'Essonne, le Département conduit depuis 2018 le projet de reconquête de sites de baignade publique en Seine, contrôlés et surveillés. Après une réponse favorable de 9 communes riveraines de la Seine à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département en 2019, plusieurs comités de pilotage et comités techniques se sont tenus. 11 sites et 2 lacs ont été suivis en 2022 durant 13 semaines de juin à



septembre, une à trois fois par semaine soit près de 330 prélèvements pour assurer le suivi de la qualité des sites pré-identifiés.

L'Essonne se jette à l'eau : « Big jump » 2022



Le Département, en partenariat avec la ville de Ris-Orangis dans le cadre du festival Ris en Seine a organisé une manifestation sur les bords de Seine dans le cadre du « Big Jump ». Cette action militante créée par l'ERN (European River Network) vise à mobiliser les citoyens pour qu'ils s'investissent dans la reconquête de la qualité de l'eau des rivières, afin que celles-ci redeviennent baignables partout en Europe.

Pour cette édition, le Département avait présenté son exposition consacrée à la reconquête de la baignade en Seine et a sensibilisé les habitants aux risques liés à la pratique de la baignade non autorisée et aux bons gestes pour préserver et améliorer la qualité des rivières

Un contrat de territoire eau et climat : reconquêtes de la baignade en Seine

Après 5 contrats de territoire signés en 2020 et 2021 (Orge porté par le syndicat de l'Orge, Yvette porté par le SIAVHY, Bièvre porté par le SMBVB et Juine porté par le SIARJA, Yerres et ses affluents), le Contrat de territoire Eau et Climat reconquête de la Baignade en Seine s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

En application de la politique contractuelle du 11ème programme « eau et climat » de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le contrat constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Plus spécifiquement, ce contrat, définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau de la Seine dans l'objectif d'atteindre une qualité satisfaisante pour la baignade sur le territoire des communes essonniennes riveraines de la Seine.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction de l'environnement
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction de sports
- ✓ Direction du Domaine et du Patrimoine
- ✓ Direction des infrastructures et de la voirie



ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

- Vice-présidence déléguée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Vice-présidence déléguée à l'autonomie
- Vice-présidence déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité et à l'insertion
- Vice-présidence déléguée à l'attractivité et la prospective, à la transition numérique et au tourisme
- Présidence déléguée à la ruralité, à l'agriculture et à l'alimentation

Solidarité territoriale, une compétence obligatoire

Le Département joue un rôle majeur pour assurer la solidarité territoriale sur un territoire alliant urbanisation et ruralité. De nombreuses mesures d'urgence ont permis d'apporter un soutien aux structures essonniennes et aux Essonniens fragilisés.

Soutenir les plus précaires



Une application pour mettre en relation les personnes en situation de précarité et les commerces solidaires ayant des invendus de nourriture. C'est ce que propose l'association Hop Hop Food, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne (CMA), et avec laquelle le Département a signé une convention en janvier 2022. L'objectif est de valoriser et donner les invendus alimentaires aux publics essonniens les plus fragiles. Dans les faits, les structures locales comme les Maisons des solidarités

disposent d'un code d'accès qu'elles mettent à disposition des personnes en difficultés. Ces dernières consultent alors l'application mobile dédiée et retirent gratuitement les denrées chez les commerçants recensés par la CMA. Eux-mêmes bénéficient en retour d'une défiscalisation de 48% sur la valeur de la marchandise distribuée.



Le Département de l'Essonne soutient les structures d'aide alimentaire



Le Département de l'Essonne apporte son soutien par le renouvellement des conventions triennales aux 27 épiceries sociales Essonniennes, à la Banque Alimentaire Ile de France (BAPIF) ainsi qu'à 4 Grandes Associations de solidarité que sont les restos du cœur, le secours populaire, la croix rouge et Saint Vincent de Paul qui devraient être renouvelées à l'horizon 2023.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, une convention a été signée en 2022 avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne et l'association Hophopfood pour expérimenter sur le territoire d'action départemental Nord-Ouest la possibilité pour les ménages en difficulté de bénéficier gratuitement des invendus des petits commerces de bouche. Le Département de l'Essonne poursuit et ce, depuis plusieurs années, une politique active en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en aidant les structures d'aide alimentaire à mettre en place et à développer des actions de prévention, et de soutien auprès des essonniens. Par ces différentes actions le département s'engage également à lutter

contre le gaspillage alimentaire afin de répondre au mieux aux enjeux de transition écologique et solidaire.

Le Département de l'Essonne fédère les acteurs de l'insertion



Le Département a remporté l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat visant à créer un SPIE en Essonne, courant 2021.

La première phase a consisté à consolider le consortium restreint des acteurs qui se sont mobilisés aux côtés du Département pour s'engager dans ce projet, à savoir l'Etat, Pôle Emploi, la CAF, le Conseil régional et enfin les intercommunalités. Ces dernières sont un maillon territorial essentiel, notamment pour expérimenter de nouveaux outils numériques.



Ainsi deux outils ont été élaborés pour :

- Cartographier l'offre d'insertion mise à disposition par tous les acteurs sur tout le Département dans le champ de l'insertion et de la rendre ainsi accessible à tous.
- Fluidifier et dynamiser et prévenir les ruptures du parcours d'insertion des personnes en difficultés.



Le Département a recruté deux cheffes de projet dédiées au SPIE qui ont pris leurs fonctions le 1^{er} février 2022.

Une action d'envergure a été menée le 7 avril 2022 consistant à réunir 130 acteurs très divers du monde de l'insertion et de l'emploi, dont des usagers, dans le cadre d'un forum ouvert. La thématique de la journée était : conjuguons nos forces pour un parcours d'insertion idéal. Cette journée a permis d'élaborer un plan d'actions, co-construit, et validé par le consortium restreint du SPIE essonnien, première étape pour son déploiement.

Le Conseil Départemental de l'Essonne élabore actuellement son prochain schéma départemental de l'autonomie (2023-2027)



Le schéma s'inscrit dans un contexte réglementaire en pleine mutation et d'évolutions profondes des aspirations et des besoins des personnes sur les territoires national et départemental. Il aura la charge de définir pour les cinq années à venir les orientations les mieux adaptées et les plus pertinentes pour répondre à ces nouveaux enjeux.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil Départemental a pris soin d'associer l'ensemble des partenaires à la réflexion afin de recueillir les besoins du territoire et de définir les préconisations les plus à même d'y répondre. La réalisation du schéma se pense ainsi à travers une démarche

largement participative, qui court du mois de février au mois de novembre 2022. Dans l'objectif de mener au mieux cette concertation, le schéma s'appuie également sur des commissions thématiques traitant des questions liées à la

coordination des acteurs, à la diversification de l'offre, au maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, à l'inclusion en milieu ordinaire ou spécialisé, à l'aide aux aidants ainsi que sur des temps de travail délocalisés au plus près des acteurs de terrain et des besoins des territoires.



Un renforcement de l'accessibilité et de la qualité des services : la cellule de traitement et de demande de rappel (CTDR) et les télé-services

La création d'un portail destiné à orienter les usagers et la constitution de la CTDR font partie du projet SI Solidarités engagé par le Département qui vise à moderniser la relation avec les usagers et faire évoluer les systèmes d'information.

La CTDR et les télé-services s'inscrivent pleinement dans la volonté du Département de moderniser l'action publique départementale et renforcer l'accessibilité et de la qualité de ses services.

Bien qu'elle repose sur un plateau technique téléphonique, la CTDR n'est pas un standard téléphonique mais un nouveau service qui apporte à l'utilisateur une première réponse à sa demande : pré évaluation de sa situation, première réponse à sa demande si cela est possible (suivi de dossier, démarche préalable à effectuer...), orientation vers des partenaires en cas de nécessité, relais avec les agents sur la MDE en cas de besoin (RDV, message via un logiciel métier).

Des télé-services sont également mis à disposition des usagers sur le portail du département. Ils permettent aux usagers de procéder à des démarches ou formalités administratives (demande inscription, demande de subvention, consultation de droits, etc.) au travers d'un formulaire numérique. Les demandes sont ensuite traitées par le métier impliqué et/ou une application métier et une réponse est transmise à l'utilisateur.

En 2021, la Cellule de Traitement des Demandes de Rappel a traité 593 demandes de rappel et 3 télé-services ont été mis à disposition des Essonniens sur le portail.

Le Service essonnien du grand âge à nouveau récompensé

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 321 places autorisées en établissement pour personnes âgées
8 720 places autorisées en Ehpad.

Cette année, le Service essonnien du grand âge (Sega), créé par le Département de l'Essonne, est à nouveau récompensé et remporte le Prix de la communication, attribué par la Fédération Hospitalière de France (FHF) et la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH).



Faciliter l'accès aux maisons de retraite publiques au plus grand

nombre : c'est l'un des objectifs du Sega, le service public essonnien du grand âge. Mise en place par le Département de l'Essonne, cette offre vise à répondre aux contraintes financières et économiques pour un nombre croissant de familles confrontées à la perte d'autonomie d'un parent ou d'un proche. Elle se traduit par la construction et la gestion de places en établissements publics de qualité, à un prix

par jour inférieur aux prix pratiqués par les établissements privés (environ 100€) en Île-de-France.

Le Sega gère déjà plusieurs Ehpad aux Ulis, à Morangis, Évry-Courcouronnes, Draveil, Dourdan, Villebon-sur-Yvette et Longjumeau. Au total, plus de 720 places sont ainsi proposées en Essonne pour les personnes âgées dépendantes. Le SEGA développe également son offre en direction des personnes handicapées vieillissantes à Draveil, Dourdan et Morangis, avec 27 places déjà mises en service depuis 2021 et 25 places supplémentaires prévues pour le second semestre 2022. La création d'un établissement pour personnes handicapées vieillissantes de 84 places verra également bientôt le jour pour compléter cette offre.

Des actions pour les personnes âgées pour la prévention

De nombreuses actions sont déployées en direction des personnes âgées de 60 ans et plus autour de la prévention, via la conférence des financeurs, en faveur de la lutte contre l'isolement (ateliers créatifs solidaires, ateliers théâtre et sorties découvertes du patrimoine), du maintien des grands déterminants de la santé (Manger-Bouger, prévention de la déshydratation, prévention bucco-dentaire, projet PRESAGE), etc...

Ce sont 300 projets au total qui, en 2021, ont permis d'améliorer les dispositifs de prévention en sur tout le territoire de l'Essonne. La thématique du soutien aux aidants s'est aussi beaucoup développée dans le cadre de la conférence des financeurs et les financements consacrés à ce sujet ont doublé entre 2019 et 2021 (passant de 6% en 2019 à 12% en 2020 et 2021). 7 projets ont été financés en 2021 pour un montant de 229 240,00 € dont par exemple :

- L'accompagnement psychologique individualisé
- La mise en place d'un parcours de répit
- L'accompagnement des aidants pour lutter contre la maltraitance
- Plusieurs cafés des aidants ou du relayage à domicile

Le Département poursuit le déploiement de l'offre de logements adaptés et inclusif en Essonne

La tenue de la conférence des financeurs a permis :

- En 2021, pour présenter le nouveau dispositif d'aide à la vie partagée (AVP) d'une part, puis pour valider les projets susceptibles de bénéficier du forfait habitat inclusif ou de la nouvelle AVP.
- En 2022, une nouvelle réunion plénière a permis de valider la programmation définitive du département concernant la nouvelle prestation d'aide à la vie partagée, avec 17 projets en direction des personnes âgées et handicapées, qui pourront en bénéficier. Ces habitats

accueilleront à terme 163 personnes et seront répartis sur 15 communes différentes. Cette programmation n'exclut pas l'émergence possible de nouveaux projets.

Des réunions partenariales semestrielles sur chaque Territoire d'action départemental

Un constat partagé au plan local et national invite, en effet, à une meilleure lisibilité du panel de dispositifs sur un territoire, qui doivent pouvoir se coordonner afin de mieux répondre aux besoins des personnes et des professionnels.

Ce temps d'échange est aussi l'occasion, pour chaque acteur, de présenter ses missions et actions afin d'identifier ensemble les forces et les faiblesses du territoire et proposer de nouveaux projets susceptibles d'améliorer le maillage des solutions d'aide en direction du public âgé et/ou handicapé du territoire et de leurs aidants. 6 réunions partenariales ont déjà eu lieu au 1^{er} semestre pour chacun des TAD et 6 autres sont d'ores et déjà programmées pour le second semestre 2022.

Le Département pilote d'une démarche sur les droits culturels

Depuis 2018, le Département assure l'animation du réseau essonnien Tandem. Composé de professionnels des établissements culturels, artistiques, sanitaires et médico-sociaux, il se réunit autour de réflexions et d'actions portées sur les droits culturels des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Il vise l'impulsion de coopérations intersectorielles. Trois forums annuels ont été organisés entre 2018 et 2021 pour porter ces réflexions avec le plus grand nombre autour de conférences, d'ateliers et de temps artistiques.

En parallèle, un diagnostic territorial a été réalisé en 2019 afin d'obtenir une visibilité de l'accès et de la participation à la vie culturelle des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Cette recherche a fait émerger des axes d'intervention pour répondre à l'égalité d'accès et de participation à la vie culturelle de ces personnes.

Ainsi, le Département a piloté le projet expérimental « caravane Babouillec » d'octobre 2020 à juin 2022, visant le développement des libertés artistiques et des capacités créatrices de chacun. La caravane Babouillec est itinérante sur le territoire et a mis en collaboration neuf équipements sanitaires et médico-sociaux et cinq compagnies artistiques dans un cadre éthique de référence des droits culturels.

Le Département souhaite s'appuyer sur cette démarche pour développer un volet de la politique culturelle dédié à la « découverte de l'art et de la culture par tous » à partir de 2023. Il s'agira de contribuer activement à l'accessibilité et à la participation des Essonnais à une diversité de ressources culturelles et artistiques sur le territoire, en particulier lorsqu'ils sont en situation de vulnérabilité.

Maison de l'Essonne : un service public de proximité

La création des Maisons de l'Essonne (MDE) a pour but de faciliter l'accès aux services publics à tous les Essonnais, via un guichet unique, délivrant une offre de proximité et de qualité pour mieux répondre à leurs besoins.

Avec ces lieux, le Département souhaite apporter une réponse efficace aux besoins et interrogations des usagers grâce à un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de la vie quotidienne, renforçant la cohésion territoriale par un accueil physique polyvalent et un accueil numérique visant à soutenir l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.

A ce jour, les MDE regroupent les services départementaux suivants : Maison des Solidarités, Protection maternelle infantile (PMI), Protection de l'Enfance, services de prévention, de santé, animation territoriale ...

En 2020, le Département a posé sa candidature auprès de l'Etat pour la labellisation France Services des Maisons de l'Essonne. Ces labellisations ont été mises en œuvre progressivement en 2021 et 2022. Les Maisons de l'Essonne proposent une offre de services via un accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives auprès des neuf partenaires opérateurs de France Services.

L'opération de maîtrise d'œuvre de la Maison de l'Essonne de Montgeron est actuellement en cours. La Maison de l'Essonne d'Etampes doit prochainement également ouvrir ses portes.

Salon international de l'agriculture : le retour

Le Salon international de l'agriculture a fait son retour en 2022 pour une édition placée sous le signe des « retrouvailles ». Aux côtés de la Seine-et-Marne, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, l'Essonne était représentée par huit producteurs. Parmi eux, des habitués de l'événement comme Catherine Bosc-Bierne, de L'Herbier de Milly, avec sa célèbre menthe poivrée. Grâce au soutien du Département et à l'accompagnement d'Essonne Tourisme, elle a partagé ce stand départemental avec Olivier Schintgen du Bois Racine, producteur de légumineuses et éleveur ovin à Vert-le-Grand, Danielle Somson de la Miellerie de Misery à Vert-le-Petit, Jérôme Chenevière de la Ferme des Hirondelles à Guillerval (huiles, farines, pains) et Eudes Coutté de la Ferme Les Frères d'Armes à Saint-Escobille. Quinoa et confitures. Accolés au stand de l'Essonne et accueillis par Île-de France Terre de Saveurs, Guillaume Brierre a tenu le stand d'un collectif de producteurs du Gâtinais, Emile et une Graine, et a vendu quinoa, lentilles corail et lentilles vertes. Brigitte Le Pelletier a exposé elle sa Corbeille à Confitures, une vaste collection de recettes toutes imaginées et cuisinées à Évry-Courcouronnes.

Politique départementale de la ruralité



Le Département agit en faveur du développement et de l'attractivité des territoires ruraux, depuis 2016, à travers sa Politique de la ruralité, renouvelée par l'Assemblée départementale du 4 juillet 2022. Le périmètre d'intervention de ce vaste plan d'actions couvre 117 communes, et concerne plus de 220 000 foyers, soit 2 essonniens sur 10. Elle permet d'une part de s'assurer de la prise en compte des enjeux et des spécificités propres aux territoires du Sud-Essonnes dans chaque secteur d'intervention du Département (mobilités, santé, logement, culture, sports, jeunesse, environnement, tourisme...) et surtout, d'apporter un soutien au développement local, grâce à des dispositifs d'aide en faveur des communes et intercommunalités, pour le maintien et la sauvegarde des commerces de proximité, ou encore pour des études d'opportunité et de faisabilité préalable à la création de tiers-lieux en

milieu rural. L'objectif global de la politique de la ruralité est d'affirmer la place du territoire rural essonnien à l'échelle de la métropole pour qu'il participe pleinement à son fonctionnement, en même temps qu'il renforce son rôle stratégique d'espace stable de transition avec le secteur rural, plus agricole et industriel de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Pour cela, il s'agit d'impulser « un modèle de développement territorial innovant et viable à long terme », afin aussi que les actions portées sur le Nord du Département, en zone urbaine, profitent pleinement au secteur rural.

Politique agricole

Depuis 2017, le Département de l'Essonne porte activement une politique agricole départementale qui vise à garantir une agriculture essonnienne dynamique, fonctionnelle et durable. Elle répond à la fois aux besoins des agriculteurs et à ceux des Essonniens, avec pour cadre d'action essentiel : l'installation de nouveaux agriculteurs, le maintien des exploitations agricoles existantes par le développement de pratiques plus durables, l'amélioration de la compétitivité et la diversification des exploitations agricoles. L'action départementale est structurée autour de trois axes : soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, améliorer la compétitivité des exploitations agricoles,

pérenniser, maintenir des espaces agricoles fonctionnels. Pour la mise en œuvre des 3 axes stratégiques, le Département a développé plusieurs dispositifs de soutien et de partenariat avec le monde agricole et principalement les agriculteurs.

Cette politique a été prolongée le 8 décembre dernier pour deux années pour poursuivre la mise en œuvre des actions. D'autres actions sont également portées, comme la légumerie ; la participation au salon de l'agriculture; le développement de filières essonniennes, comme le chanvre, le cresson, les plantes aromatiques et médicinales ; les circuits courts ; les réflexions autour de la méthanisation agricole. Le Département participe aussi aux réflexions stratégiques pour l'agriculture essonnienne : livre blanc Essonne 2040, le devenir de la ferme de Bressonvilliers, le développement des projets agricoles sur la BA 217, l'innovation et l'agriculture. Un bilan de la politique agricole a été engagé, en 2022, pour accompagner les réflexions relatives à l'élaboration de la prochaine politique agricole prévue pour le début 2023.

L'agriculture de demain : une légumerie pour nourrir les Essonniens

Afin de répondre aux souhaits de la société d'une alimentation plus saine et locale ainsi qu'à l'ambition désignée prioritaire par les Essonniens de « Faire de l'Essonne le Potager de l'Île-de-France pour une alimentation plus saine », le Département a décidé de s'engager dans la réalisation d'un projet d'envergure pour le territoire essonnien. Il porte, ainsi :



- la volonté d'ouvrir une légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective, dont il assure la production et la gestion pour les collèges essonniens ;

• le souhait de construire le projet en partenariat avec les collectivités essonniennes leur permettant d'accéder à l'offre de services de la légumerie. Le Département porte la réalisation technique de diverses études qui permettent de définir la faisabilité du projet, son envergure, son activité, ainsi que sa modélisation juridique. Lors de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2020, le Département a défini le cadre du projet de légumerie autour des activités de la légumerie qui se concentrent dans un premier temps pour les légumes et fruits bruts et lavés, et les légumes crus, lavés, épluchés et découpés et prêts à l'emploi. En 2021, une étape majeure a été franchie avec l'élaboration des statuts d'un syndicat mixte ouvert (SMO) pour le portage juridique des étapes de la légumerie. Cependant afin de faciliter l'intégration de nouvelles collectivités essonniennes intéressées pour rejoindre le projet, il est proposé de s'orienter vers la création d'une société publique locale (SPL) en remplacement du syndicat mixte ouvert (SMO) réaffirmée lors de l'Assemblée départementale du 4 juillet 2022.

Le Département a renforcé sa concertation avec les collectivités essonniennes par la tenue de plusieurs réunions d'échanges et de travail au cours de l'année 2022. La localisation des recherches pour la mise en place du site se porte au sud du département, là où la plupart des fruits et des légumes seront produits.

Essonne : première destination écotouristique d'Île-de-France



Le développement d'une offre d'activités touristiques et de loisirs est un des enjeux forts pour le Département de l'Essonne, traduit dans l'action n° 7 de sa Feuille de route pour le développement durable de l'Essonne. Dans un contexte sanitaire ayant fortement impacté le secteur du tourisme, plus de 700 000 visiteurs sont recensés dans les principaux sites touristiques de l'Essonne en 2021. Le schéma départemental de développement du tourisme 2018-2021 souligne la nécessité de structurer et de densifier l'offre touristique essonnienne afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire et de



ses destinations. Le Département de l'Essonne impulse alors une démarche d'appel à projets afin de favoriser l'émergence de projets qualifiant et développant l'offre de découverte touristique, culturelle et de loisirs (4 projets soutenus en 2022). La création et la rénovation d'hébergements de type gîte ou chambre d'hôtes font également l'objet d'un dispositif de soutien départemental spécifique. Par ailleurs, le Département a signé une convention de transfert de gestion de la voie ferrée « Etampes-Méréville » avec la SNCF Réseaux en vue de la création d'un vélorail afin de développer l'offre écotouristique dans la vallée de la Juine. La carte Fan d'Essonne, lancée en septembre 2019 par le Département et par le Comité départemental du tourisme, a été offerte à plus de 4600 Essonnais. Les détenteurs bénéficient d'entrées gratuites ou de réductions dans 55 sites partenaires. Ces opérations visent à renforcer le tourisme essonnien et le tourisme de proximité, ce que le nouveau schéma prévu pour 2023 réaffirmera.



Engagement à l'International



Les objectifs du développement durable cadrent l'action internationale du Département de l'Essonne. Ils s'expriment à travers les modalités du soutien proposé annuellement aux associations essonnaises de solidarité internationale, ainsi que dans les coopérations décentralisées menées au Mali, en Chine et au Japon.

Engagé au Mali depuis 1996 avec le Conseil de cercle de Douentza, puis avec les Conseils de cercle de Diéma et Nioro-du-Sahel, le Département a soutenu la création du Réseau Essonne-Mali (RésEM). Celui-ci fédère aujourd'hui 42 collectivités et associations essonnaises et maliennes investies ensemble pour la coopération, autour d'objectifs et de moyens communs. Renouvelée en 2019 pour trois ans, cette coopération priorise la mise en œuvre de projets structurants, contribuant au développement des services publics locaux et l'inclusion économique et sociale des femmes et des jeunes. Les actions sont principalement menées dans les domaines de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la santé ; l'adaptation au changement climatique et la souveraineté alimentaire ; la culture et la formation professionnelle. Chaque année depuis 2017, le Département organise avec ses partenaires et sous le parrainage d'artistes reconnus à l'international, l'Essonne Mali festival (EM Fest) partout en Essonne.



Directions départementales impliquées

- ✓ Direction de l'insertion et de l'emploi
- ✓ Direction de l'autonomie
- ✓ Direction de la ville et de l'habitat,
- ✓ Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats
- ✓ Délégation tourisme
- ✓ Direction de la culture et de l'action internationale
- ✓ Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative



FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE ESSONNIEN

- Vice-présidence déléguée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Vice-présidence déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité et à l'insertion
- Vice-présidence déléguée à l'attractivité et la prospective, à la transition numérique et au tourisme
- Vice-présidence déléguée aux collègues et à la réussite éducative
- Vice-présidence déléguée à l'habitat et au patrimoine départemental
- Vice-présidence déléguée à la citoyenneté, la prévention, la sécurité et au monde combattant
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales
- Présidente déléguée à la protection maternelle et infantile et à la santé

Le Département s'engage pour l'égalité de tous

Favoriser l'épanouissement de tous les Essonnien est une ambition majeure pour le Département encore qui a mis en place de nombreux outils et dispositifs à disposition des personnes les plus fragiles et des collégiens. Ces publics restent, par ailleurs, au cœur des préoccupations quotidiennes de toutes les politiques publiques départementales.

Le pacte solidarité Essonne 2022-2026



Le Plan territorial d'Insertion – Programme départemental d'Insertion « PTI-PDI », intitulé « Pacte Solidarité 2016-2021 : du Social vers l'Emploi », est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

Il a fait l'objet d'une évaluation, de consultations des partenaires et d'ateliers participatifs, dont les conclusions ont été présentées en Assemblée départementale en mai 2021. En mars 2022, le nouveau Pacte solidarité, élaboré à partir des éléments de bilan, de groupes de travail, de comité de pilotage, et de nombreux échanges sur les fiches actions entre les services et avec les partenaires a été adopté à l'unanimité.

Un principe majeur arrêté dans le PTI est celui de la complémentarité entre les actions menées par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'insertion. Le respect de ce principe doit permettre d'éviter les empilements de dispositifs, favoriser la cohérence d'intervention et éviter qu'une mesure vienne concurrencer une autre mesure, et compliquer l'accès aux droits des personnes.

Cette question de l'accès aux droits est un des éléments forts dans le PDI, qui prévoit des actions en sa faveur, lesquelles vont de pair avec des actions sur le juste droit versé à l'allocataire, en vue de faire notamment baisser les risques de rétrocession de sommes indument versées, qui peuvent amener à une nouvelle forme de précarisation.

Un effort est tout particulièrement mis sur l'accompagnement social et professionnel que le Département et ses partenaires mènent au quotidien auprès des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion. Favoriser la coordination entre tous ces professionnels doit permettre de mieux articuler les différentes interventions auprès d'une même personne en vue de l'amener à retrouver un emploi.

Enfin, la participation des usagers aux actions du Pacte Solidarité, en concourant notamment à l'évolution de la politique publique de l'insertion et de l'emploi, est un axe fort. Il doit permettre à ces mêmes personnes de reprendre une part active dans leur parcours vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le schéma départemental de la santé



Afin de répondre aux défis de la désertification médicale, de la santé positive et du bien-être formulés par les Essonnien et traduites dans le Livre blanc Essonne 2040, le Département a adopté un schéma départemental de santé le 4 février 2019.

Face à ces enjeux, le Schéma départemental de santé 2019-2023 propose 19 actions structurantes pour répondre à trois grandes ambitions :

- Un Département plus attractif, pour promouvoir une offre de santé accessible à tous et sur tout le territoire. Différents dispositifs permettent de soutenir d'une part les professionnels de santé souhaitant s'installer ou se maintenir en exercice en Essonne ; d'autre part, les étudiants internes de médecine générale, grâce à une bourse d'étude et de projet professionnel ; ou



encore les collectivités territoriales, dans leurs projets de création de structures d'exercice collectif de santé ; sans oublier le soutien au développement de la télémédecine.

- Un Département plus innovant pour répondre aux défis de demain.
- Un Département plus protecteur pour accompagner les publics fragiles tout au long de la vie.

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs commencent à être déployés :

- Le 1^{er} centre départemental de santé sexuelle a ouvert ses portes en septembre 2020 à Savigny-sur-Orge, permettant une offre globale et coordonnée, en cohérence avec les cadres réglementaires des Centres de planification et d'éducation familiale et des Centres gratuits d'information, de diagnostic et de dépistage.
- Une deuxième consultation de maternologie s'est ouverte à Longjumeau, après celle de Savigny, afin de mieux prendre en compte la dimension psychique de la maternité, de la naissance et de la parentalité et de mieux accompagner la relation mère-enfant.
- Après celle d'Etampes, une seconde consultation de psychotraumatisme a ouvert ses portes à Grigny, à destination des victimes de violences physiques ou psychiques, de maltraitance...
- Essonne sans Sida se fixe pour objectif de mettre fin à la transmission du VIH d'ici 2030 en développant la prévention combinée. Le diagnostic partagé réalisé avec les partenaires associatifs et institutionnels va permettre de renforcer la mobilisation des acteurs.
- Afin de favoriser l'accès aux soins pour tous les essonnien, plusieurs dispositifs à l'attention des professionnels de santé ont été mis en place : aide à l'installation et au maintien des orthophonistes et des médecins généralistes (26 professionnels soutenus depuis 2019), aide en santé aux communes et aux EPCI pour la création de structures d'exercice collectifs de santé (16 opérations soutenues depuis 2015 pour un investissement de 4,5M d'euros) et à l'acquisition d'équipements de télémédecine, bourses d'étude et de projet professionnel aux internes de médecine générale désireux d'exercer en Essonne à l'issue de leur cursus. Le Département a également mis en place depuis 2021, un service de téléconsultation pour les usagers, via l'implantation de deux cabines de télémédecine, sur deux de ses sites à Evry-Courcouronnes et à Brétigny-sur-Orge.
- En 2022, le Département complète son action en finançant un robot chirurgical qui va bénéficier aux Essonnien, aux hôpitaux publics et, plus largement, au territoire. La collectivité accompagne le Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) dans son acquisition, dont le coût prévisionnel s'élève à 3,2 M€. Le Département subventionne l'établissement public de santé à hauteur de 300 000 € ; le reste est pris en charge par le CHSF. La livraison de cette technologie interviendra en fin d'année 2022 pour une première opération prévue en janvier 2023.

Le Schéma départemental d'accompagnement enfance et famille

Après avoir fait un bilan des actions menées dans le cadre du Schéma départemental d'accompagnement des familles 2016-2020, le nouveau schéma 2021-2025 est décliné en 4 axes : petite enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

L'axe Petite Enfance est organisé en deux orientations : Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans ; Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.



L'axe Jeunesse est organisé en trois orientations : Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés ; Développer l'accès aux droits, structures et



dispositifs des jeunes ; Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse. Comme la capacité à s'adapter aux usages des jeunes pour améliorer leur accès aux droits et aux structures ; ou travailler sur la coordination des appels à projet.

L'axe Parentalité est organisé autour du maintien de la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires et le renforcement de l'accès à l'offre de soutien à la parentalité.

L'axe Animation de la Vie Sociale est organisé en trois orientations : Optimiser la couverture territoriale en matière d'animation de la vie sociale ; Faire des structures d'animation de la vie sociale (AVS) de véritables carrefours des politiques sectorielles ; Améliorer la lisibilité du rôle des équipements en animation de la vie sociale.

Prévention et de protection de l'enfance

4 axes stratégiques pour la prévention et la protection de l'enfance guide l'action départementale pour 2022-2026. Le premier axe vise le renforcement des actions de prévention, notamment en direction des familles les plus fragiles et ce, dès les premières années de vie de l'enfant et sur la période charnière de l'adolescence. Les actions phares sont celles tournées vers l'offre d'accompagnement autour de la périnatalité et des 1000 premiers jours de l'enfant et l'articulation de la mission de prévention spécialisée avec les dispositifs de prévention des comportements à risque.

Le second axe est tourné sur la volonté de poursuivre l'amélioration continue du traitement global du circuit de l'information préoccupante. Les actions phares se déclineront autour du renforcement des compétences des collaborateurs sur les référentiels de l'évaluation du risque et mettent l'accent sur la qualité des relations avec les familles en matière d'information préoccupante. Il s'agit de favoriser la compréhension de l'action du Département afin que celle-ci soit comprise et perçue comme un moyen d'aide face aux difficultés éducatives et/ou parentales.

Le troisième axe cherche à fluidifier les parcours de prise en charge à l'ASE et à renforcer la participation des enfants et des familles aux mesures qui les concernent. Aussi, les actions phares ont trait à la structuration et au renforcement de l'expertise professionnelle et des partenariats sur les deux volets que sont la prise en charge de la santé des enfants de l'ASE et l'accompagnement vers l'autonomie.

Le dernier axe vise à poursuivre l'adaptation de l'offre de prise en charge en protection de l'enfance. L'ambition départementale affiche la volonté d'adapter la capacité d'accueil à l'ASE au regard des problématiques et des profils des enfants d'aujourd'hui et de sécuriser cet accueil par le renforcement du processus de traitement des événements indésirables graves et du contrôle des établissements de l'ASE. »

Le Département soutient l'engagement des jeunes

Le Prix citoyen : les Essonnien(ne)s âgés de 16 à 25 ans ont été invités à participer à la quatrième édition du Prix citoyen organisé par le Département au printemps 2021. L'objectif étant de valoriser leurs actions citoyennes au bénéfice des autres et remporter des prix de 300 à 1000 €.

Pour cette quatrième édition, trois thèmes ont été proposés aux participants : le harcèlement scolaire, la santé, un droit pour tous et engagement, « Moi jeune, mon engagement pendant la crise sanitaire ». En 2021 10 dossiers ont été déposés.



Les projets retenus en 2021 ont été récompensés lors d'une cérémonie officielle le 17 Novembre 2021, en présentiel et en distanciel.

L'aide financière Tremplin citoyen :

Ce dispositif permet de valoriser l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans (40 h d'engagement citoyen ou 35 h si détenteur d'un diplôme de Prévention et secours civiques de niveau 1- PSC1 de moins de 3 ans) en leur finançant une partie de leurs projets individuels d'accès à l'autonomie dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité ou des études.

Pour répondre aux besoins de bénévoles pendant la crise sanitaire, le dispositif a été élargi par :

- ✓ Un Tremplin COVID permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de déposer un dossier tremplin supplémentaire pour des missions réalisées relevant de la gestion de la crise.
- ✓ Un tremplin COVID SOCIAL permettant de recevoir 800€ pour 80 heures d'engagement au sein d'associations caritatives ou accompagnant les personnes âgées.

En 2021, 2708 demandes ont été traitées, dont 685 Tremplin COVID et 123 COVID missions sociales, pour un budget de 1 126 800 €.

Contribuer à l'avenir de la jeunesse

Dès octobre 2021 et jusqu'à avril 2022, une démarche de concertation citée « les assises de la jeunesse » a été menée auprès des jeunes et des professionnels pour co-construire la future politique jeunesse départementale. Le Conseil départemental souhaite ainsi que les Essonnien(ne)s deviennent pleinement acteurs de cette démarche en s'associant aux initiatives qui les concernent.



Sport et santé, le Département s'engage



Depuis 2020, la collectivité est engagée sur le champ du sport santé, aussi bien auprès des acteurs de terrain qu'auprès des agents. Un diagnostic finalisé en 2022 a permis de recenser l'existant et analyser sur 2 territoires différents, les dynamiques conduisant à la création de projets autour du sport santé. Depuis 2019, 3 appels à projets ont permis de soutenir une quarantaine de projets sur le territoire. Dans le cadre de son nouveau plan éco-responsabilité, la collectivité s'engage également auprès des agents pour lutter contre la sédentarité et contribuer à améliorer leur bien-être. C'est ainsi qu'a eu lieu le « Moi(s) qui bouge » pour les plus de 4 000 agents du Département du 13 septembre au 13 octobre dernier 2021. Ce mois a permis aux agents de découvrir de nouvelles façons de travailler (Vélos-bureau, ballons à la place des chaises de bureau), mais également de prendre conscience de leur état de forme physique et de mieux connaître toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour rester actifs tout au long de leur journée de travail

(parcours de marche sur le temps du midi, kit d'activité au bureau, portes ouvertes associatives, etc. Un schéma et plan d'action sport santé sera voté en 2022 s'adressant notamment à des publics fragiles.

Les collèges, pour une éducation de qualité

Référentiel collège



Pilotés par le Département, au travers d'une démarche programmatique approuvée, les référentiels fonctionnel, surfacique, technique, et environnemental sont désormais le socle de référence des projets de construction, de restructuration ou d'aménagement prévus dans les collèges. Ouverture sur le territoire, interface urbaine, performance environnementale, sécurité, évolution des pratiques



pédagogiques, confort, modularité et adaptabilité des espaces, ou encore optimisation de l'exploitation et développement durable font partie des nombreux objectifs visés dans le cadre de la mise à jour des référentiels. A travers une collaboration inter-directions l'actualisation des référentiels garantit, notamment, la prise en compte des évolutions de la réglementation, l'intégration d'innovations, la pérennité des ouvrages tout en favorisant l'homogénéité des équipements.

8 nouveaux collèges à l'horizon 2028

Le Département s'engage à construire huit nouveaux collèges et à en réhabiliter une dizaine parmi les 100 collèges actuels. En 2024, le 101^e collège ouvrira ses portes à Massy et les opérations sont engagées avec pour objectif un accueil des élèves dans les nouveaux de collèges de Wissous, Fleury-Mérogis et Gif-sur-Yvette à compter de 2025. Les programmes de ces nouveaux collèges ont été réalisés à l'aune des référentiels tout en intégrant les spécificités des équipements, des sites et ont été menés en mode projet inter-directions mais également en itération avec les partenaires locaux. Selon les procédures, chacun des collèges vise des certifications ou labélisations (biosourcé, biodiversité), le recours aux énergies renouvelables et plus largement s'inscrivent dans des niveaux de performances fonctionnelles, techniques, architecturales et environnementales garantissant un cadre adapté aux utilisateurs et usagers tout en favorisant une exploitation agile et vertueuse. Quatre autres établissements sont également planifiés sur les secteurs de Corbeil-Essonnes / Viry-Chatillon / Vigneux-sur-Seine, Montgeron / autour de Sénart.

Bientôt de nouveaux Ambassadeurs du sport pour l'Essonne



Le Département soutient des sportifs dans leur pratique grâce au dispositif des Ambassadeurs du sport de l'Essonne. Ce dispositif amène les athlètes de haut niveau à représenter et servir les valeurs du sport sur le territoire, notamment auprès des collégiens. Dans ce cadre un appel à candidatures vient d'être relancé afin que les sportifs inscrits sur les listes ministérielles et licenciés dans des clubs Essonniers.

Comme pour l'équipe 2021-2022 qui a réalisé de nombreuses interventions à travers le territoire, 16 sportifs seront sélectionnés pour devenir les Ambassadeurs du sport de l'Essonne pour la période 2023/2024 à l'aube des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, pour aller à la rencontre des Essonniers alors que le Département est labellisé Terre de Jeux.

Plan numérique des collèges

Le Conseil départemental a adopté en 2020 une nouvelle stratégie d'équipement d'envergure visant à doter les élèves de 6^{ème} de l'ensemble des collèges publics et privés départementaux d'un ordinateur portable.

L'objectif de cette opération est double : en premier lieu et avec un effet immédiat en période de crise sanitaire, cet équipement doit permettre aux collégiens de suivre



leurs cours à distance, de bénéficier de supports et ressources et donc de favoriser la continuité pédagogique.



Pour accompagner ce dispositif, le Département met à disposition des utilisateurs un service de maintenance et d'assistance sur toute la durée de mise à disposition.

Lors de la première vague le déploiement a démarré en 2020 avec 43 collèges et s'est poursuivi jusqu'à janvier 2021. Sur les 8000 ordinateurs commandés, 7933 ont été livrés pour 6671 élèves, 1245 enseignants, 120 référents numériques. La seconde phase de déploiement s'est déroulée de septembre à décembre 2021 avec une livraison de 25 100 ordinateurs portables pour les 120 établissements scolaires. L'objectif est qu'à la rentrée scolaire 2023, l'ensemble des collégiens dispose d'un ordinateur portable.

« Mon collège de demain » : l'innovation au cœur des collèges

La pédagogie, l'éducation, la façon de vivre quotidiennement au collège ne cessent de se transformer. Afin de s'adapter aux évolutions pédagogiques et éducatives, un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) lancé en 2020 a permis aux équipes éducatives, élèves, et associations de parents de proposer des projets innovants sur le thème du collège de demain. Des projets de rénovation de centre de documentation et d'information, de création de foyers, de classes modulaires et flexibles, d'aménagement de hall d'accueil, de végétalisation de la cour (avec création de potagers, et même réalisation avec les élèves d'une exposition sur les métiers de l'environnement) ont ainsi été financés dans une dizaine d'établissements. Le nouvel appel à manifestation d'intérêt 2022-2023 ira plus loin dans la créativité en invitant les élèves et la communauté éducative à proposer des projets pour investir tous les espaces du collège. Deux axes sont privilégiés: des propositions autour des tiers-lieux apprenants (cours et extérieurs, halls d'accueil, parvis, salles polyvalentes, couloirs, salles multimédias) et en complément, de nouvelles approches des bureaux d'accueil, des salles de restauration scolaire et des espaces parents.

Sensibilisation aux économies d'énergie

Dans le cadre des marchés d'exploitation de chauffage mis en place par le Département de l'Essonne pour les collèges adhérents, deux démarches de sensibilisation à l'énergie sont proposées : Cube.S et les petits débrouillards. Ces démarches impliquent et sensibilisent les collégiens aux problématiques de consommation en les éduquant aux économies d'énergie au travers d'activités ludiques favorisant de bons usages. Une dizaine de collèges se sont déjà lancés et de nombreux autres sont invités à participer en 2022-2023.

L'offre de découverte éducative de l'Essonne (ODE91) enrichie pour la rentrée 2022

Le Département propose aux collèges, via le dispositif ODE91, un ensemble d'actions éducatives financées par le Département. Elles portent sur l'éducation artistique et culturelle, la citoyenneté le sport-santé ou encore la découverte du monde professionnel. Pour l'année 2022-2023, le Département renforce son soutien à ces actions éducatives, en augmentant son financement par collégien d'ODE91 de 23 € à 25 €. Le dispositif ODE91 est d'abord une plateforme accessible à l'ensemble des collèges essonniers. Ce sont ainsi près de 2 000 actions qui sont accompagnées durant l'année scolaire avec des interventions de partenaires dans les établissements ou des visites réalisées dans les sites remarquables de l'Essonne : le Domaine de Chamarande, le Musée français de la photographie, la Maison-atelier Foujita, le Cyclop de Milly-la-Forêt, le théâtre de l'Agora, la maison départementale de l'environnement à Montauger, le Tribunal de Grande Instance. L'ensemble des projets est porté et présenté par les collèges. Pour le Département, l'objectif premier est que chaque collégien bénéficie, chaque année, d'une action éducative.



Le Département de l'Essonne poursuit son engagement pour la professionnalisation des jeunes

Le Département souhaite poursuivre le recours à des jeunes recrutés dans le cadre de différents dispositifs. Ces recrutements permettront à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et de découvrir les métiers de la fonction publique pour servir de tremplin vers l'emploi. Il est ainsi prévu la poursuite de l'accueil d'apprentis sur la période 2022-2023 à l'instar de la période précédente. La moitié des contrats PEC (Parcours emploi compétences) dédiés aux personnes éloignées de l'emploi, seront réservés aux jeunes de moins de 26 ans ou à des jeunes reconnus travailleurs handicapés de 30 ans maximum. Actuellement, la collectivité accueille en moyenne 110 à 130 agents en PEC, dont une vingtaine de PEC jeunes. Par ailleurs, le Département a mis en place des contrats de projet, dont une partie servira à recruter des conseillers qui interviendront auprès des collégiens, au sein des Maisons de l'Essonne afin de lutter contre la fracture numérique. La formation et le déploiement de ces conseillers numériques s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé pour le Plan France Relance.



Du concret pour l'égalité femme-homme

Le plan égalité femmes-hommes 2021-2023 a été construit avec les directions départementales et les partenaires structurants, institutionnels et associatifs essonniers. Trois axes ont été mis en exergue et seront les fils conducteurs de la politique menée par le département durant ces trois années. En externe, le Département mène, avec l'appui des directions concernées, des actions auprès des Essonniers sur des sujets tels que la lutte contre les préjugés sexistes ou encore les violences faites aux femmes.



Ainsi en 2022, le Département a apporté une subvention de 11 680 € pour le dispositif « Téléphone pour les femmes en Très Grave Danger (TGD) ». L'association Mediavipp France Victime pilote ce dispositif et est chargée de l'évaluation des victimes et de leur accompagnement. Actuellement, 40 TGD sont fonctionnels. En 2021, 28 téléphones ont été attribués et 51 victimes ont bénéficié du dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre de conventions triennales, le Département a financé 7 associations essonniennes œuvrant dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pour un montant de 334 460 € en 2021.

Dans le cadre de l'appel à projets citoyenneté 2021, 17 dossiers ont été financés à hauteur de 36 000 € pour des actions autour de l'égalité filles-garçons menées tout particulièrement auprès des collégiens. En 2022, 12 dossiers ont été financés à hauteur de 26 200 € pour des actions sur la thématique de l'égalité femmes-hommes. Depuis 2020, 2 associations sont en convention triennale pour des actions au sein des collèges essonniens, pour un montant annuel de 19 000 €.

L'exposition « Sang pour sang règles » réalisée par le Centre Hubertine Auclert a été mise à disposition des collégiens essonniens et des agents par le Département. Des actions de sensibilisation sur le Tabou des règles ont été développées telles que l'élaboration de 5 mallettes d'ouvrages par la Médiathèque départementale de l'Essonne qui ont circulé dans 9 collèges. Un spectacle de théâtre-forum intitulé « Tabous » et mis en scène par la Compagnie Langue de Chat a accompagné ces actions. 772 élèves ont été sensibilisés. Un temps d'information sur cette thématique a également permis de sensibiliser 24 professionnels.

15 collèges ont expérimenté les distributeurs de serviettes périodiques et de tampon afin de lutter contre la précarité menstruelle.



Pour mon métier seul mon choix compte

L'exposition réalisée en 2020 a été mise à disposition des équipes éducatives des collèges et des professionnels de la jeunesse dès le mois d'octobre 2020. Le réseau Canopé est partenaire de cette action en promouvant l'exposition auprès de ses partenaires et en y associant un escape game.

Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Ce plan a pour objet d'organiser un maillage territorial des actions menées sur le territoire essonnien en matière de prévention, de repérage, de sensibilisation, de prise en charge et d'accompagnement tant envers les professionnels que les victimes de violences sexistes et sexuelles. Il complète l'engagement que le Conseil départemental de l'Essonne a porté sur cette problématique au travers des trois plans : le Plan départemental du développement de la citoyenneté et de l'affirmation des valeurs républicaines, le Schéma de l'enfance et des familles, le Schéma directeur de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Réseaux locaux de lutte contre les violences intrafamiliales ou contre les violences sexistes et sexuelles

Des réseaux interprofessionnels, soutenus par la référente départementale pour la lutte contre les violences conjugales, sont créés à l'initiative des communes ou intercommunalités. Ils s'appuient sur les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ou sur d'autres instances (CCAS, mission locale, PMI, etc.). La Préfecture et le Conseil départemental participent également à ces réseaux qui facilitent le repérage des victimes, ainsi que leur accompagnement.

Outre la création de groupes de travail, les communes ou intercommunalités peuvent signer des contrats de mobilisation et de coordination locale permettant de formaliser différentes actions visant à repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles et à les orienter ou

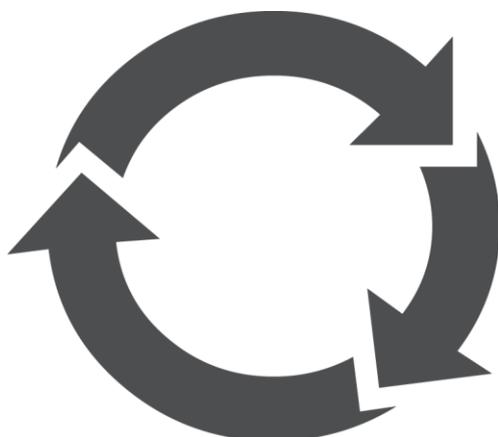


les accompagner. Le Conseil départemental mène également des actions comme à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. En 2022, une campagne d'affichage a été menée au sein des locaux départementaux « Victimes ou témoin de violences faites aux femmes, en parler c'est déjà agir ! ».

D'autre part, une opération de distribution de sets de table informatifs a été organisée au sein de plusieurs collèges essonniers en partenariat avec les gendarmes de la Maison de prévention et de protection des familles de l'Essonne. Ces derniers ont sensibilisé les élèves aux violences au sein de la famille ou de l'entourage. Sur les plateaux, les sets de table rappellent les principaux numéros d'urgence. Cette opération, fut menée auprès de 1100 adolescents essonniers. L'ensemble des actions lancées sont recensées pour les valoriser par le Département et la Préfecture.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction des ressources humaines
- ✓ Direction de l'éducation et des collèges
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction du développement social
- ✓ Direction de l'autonomie
- ✓ Direction de la citoyenneté de la jeunesse et de la vie associative
- ✓ Direction de la sécurité et de la prévention
- ✓ Direction du Domaine et du Patrimoine



CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée aux collèges et à la réussite éducative
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales
- Présidence déléguée à la ruralité, à l'agriculture et à l'alimentation

Donner de la place à l'économie locale, sensibiliser et réduire les déchets, des enjeux du quotidien

L'Essonne : vers un territoire zéro déchet

Le Département de l'Essonne poursuit son travail d'amélioration de la gestion de ses propres déchets, dans un souci d'exemplarité, à travers notamment des actions sur la gestion et la collecte de ses déchets dangereux et non dangereux sur les sites départementaux. Mais, également via la mise en œuvre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic visant à l'amélioration de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques du Département et le renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Corepile pour la collecte des piles usagées sur les bâtiments départementaux.

Au quotidien, le Département gère annuellement, près de 112 tonnes de déchets non dangereux sur 5 sites départementaux, et, depuis la mise en œuvre de la convention avec ECOLOGIC, 6 tonnes de DEEE ont été collectées.

Pour accompagner le territoire, le Département propose de nombreuses aides logistiques et financières. Pour les faire connaître un guide a été réalisé et envoyé à toutes les communes et EPCI du territoire à l'automne dernier. Ainsi, 11 aides financières en investissement ont été accordées dans le cadre de la politique déchets 2019-2022.

Essonne verte Essonne propre (EVEP)

L'opération Essonne verte, Essonne propre (EVEP) permet de réaliser des actions éco-citoyennes en apportant une aide logistique à l'échelle du territoire essonnien. Le but est de sensibiliser à la protection de l'environnement et au cadre de vie. Il s'agit de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux (citoyens, associations, collectivités, entreprises) sur différentes actions valorisant et préservant l'environnement immédiat. En 2022, EVEP s'est déroulée du 14 mai au 26 juin 2022. Dans ce cadre 57 bennes dédiées à la collecte des déchets non-dangereux ont été mises à disposition, permettant de collecter 66.5 tonnes de déchets.

Les opérations EVEP 2022 pouvaient se situer sur tous types de sites : milieux naturels, forêts et bois, berges de rivières ou de plans d'eau, sites urbains, espaces agricoles... Les déchets collectés peuvent être des déchets verts, des gravats, des encombrants, des emballages, des papiers et plastiques voire des déchets dangereux des ménages (produits d'entretien, batteries, peintures et solvants...). Autant de déchets nuisibles pour notre environnement qui ont ainsi été collectés et traités.



Toujours plus d'exemplarité dans la gestion des déchets dans les collèges

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



366 tonnes valorisées sur l'année scolaire 2020-2021

65 collèges collectés en juin 2022

Le Département de l'Essonne poursuit ses efforts dans la gestion des déchets alimentaires des collèges. Le déploiement de la collecte des biodéchets sur le territoire s'accélère, avec 65 collèges acteurs de la démarche.

Chaque mois, une moyenne de 40 tonnes de biodéchets répartis sur l'ensemble des collèges, sont collectées et valorisées par voie de compostage. C'est une véritable progression quand on sait qu'auparavant, tous ces biodéchets n'avaient pour seul exutoire, les ordures ménagères.

Après plus de 2 ans de pratique, la collecte des biodéchets fait ses preuves auprès des collégiens qui deviennent responsables et acteurs du tri.

D'ici la fin d'année 2023, chaque collège de l'Essonne devrait bénéficier de la collecte des biodéchets.

D'autre part, la Mission Développement Durable du Département de l'Essonne propose également aux

collèges, une collecte ponctuelle spécifique, pour tout le matériel électronique et électriques défectueux, en partenariat avec un éco-organisme.



Bien manger pour bien grandir

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



42,54% de produits labélisés, dont 27% de bio achetés par le Département en 2021 pour les collèges

Le contenu des assiettes est primordial pour la santé des jeunes collégiens et leur développement intellectuel. Afin d'assurer l'équilibre nutritionnel des repas préparés par les chefs de cuisine départementaux et leurs équipes, un plan alimentaire départemental a été élaboré, contrôlé par une diététicienne qui garantit un équilibre alimentaire sur cinq semaines. Le Département est particulièrement attentif aux denrées utilisées pour la production des repas: qualité, fraîcheur, recours aux produits bios, labellisés et locaux. Prochainement une légumerie à vocation départementale viendra compléter ce dispositif pour une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement. Elle sera alimentée par les coopératives agricoles de l'Essonne et son fonctionnement sera basé sur une charte qualité signée par le Département et chaque agriculteur/producteur entrant dans la démarche. Enfin, l'année scolaire 2023/2024 sera axée sur l'éducation au goût des collégiens de l'Essonne et l'expérimentation de restaurants scolaires participatifs, rendant les consommateurs acteurs de leur repas et permettant une réduction sensible du gaspillage alimentaire.

Prix de l'innovation durable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



72 projets accompagnés
270 K€ attribués

Depuis 2016, le Prix innovation durable soutient les projets innovants et les porteurs de projet engagés : transition énergétique, économie circulaire, éducation au développement durable. Le 24 janvier, le Département a dévoilé les lauréats de l'édition 2022. Quatre projets ont

été récompensés à hauteur de 30 000 €. Le Tiers -lieu en Ebullition à Palaiseau. Il vise à créer de l'interaction sociale et des liens intergénérationnels, à sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et à apporter des solutions locales pour une consommation plus responsable. La Clé des Champs. À Bouray-sur-Juine et Cerny, ce projet d'écolieu propose une production maraîchère en circuit court, et



à destination de tout type de public : enfants et adultes, scolaires, personnes en situation de handicap, personnes âgées, en situation précaire. Court-Circuit spécialisée dans la distribution de produits fermiers et artisanaux issus des filières durables locales, auprès des particuliers. Les professionnels de la restauration et Collektik, association travaillant sur le réemploi informatique qui reconditionne de manière éthique du matériel encore utilisable afin de réduire les déchets électroniques, éviter le gaspillage de matière première pour la fabrication de nouvelles unités, et mettre l'outil numérique au service de l'humain en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Autopartage: Une solution innovante, collaborative et respectueuse de l'environnement

Le Département passe à l'autopartage ! Depuis janvier 2022, une nouvelle plateforme Autopartage 91 remplace progressivement "ResEssonne" et permet de réserver à tout moment un véhicule depuis son ordinateur, son smartphone ou sa tablette.



L'autopartage est un système qui permet d'utiliser un véhicule en libre-service via une technologie embarquée. L'accès au véhicule se fait à l'aide d'un badge : les papiers et les clés sont déjà à l'intérieur du véhicule. Ce nouveau dispositif offre une plus grande souplesse sur la disponibilité des véhicules.

Concrètement, avec l'autopartage le principe est de réserver un véhicule uniquement pour la durée de la mission : la voiture n'est pas bloquée pour une journée entière et reste disponible pour un autre collègue ! A ce jour 106 véhicules sont activés et plus 6 900 réservations ont été posées.

La Semaine européenne du développement durable (SEDD)

La Semaine européenne du développement durable est une manifestation annuelle ayant pour objectif de promouvoir les enjeux du développement durable et de favoriser l'action individuelle et collective.



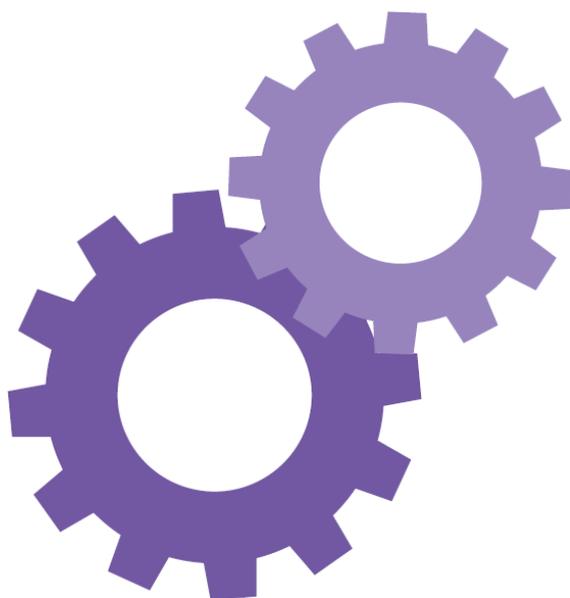
Plébiscité par de nombreux agents et notamment les plus éloignés des sites centraux d'Evry-Courcouronnes, cette Semaine transformée en Quinzaine a été lancée pour sa 8^{ème} édition, dès le 30 mai 2022. Des ateliers de sensibilisation aux enjeux de développement durable, des conférences et des animations variées, et pour certaines délocalisées, ont été proposés aux agents.

La Mission développement durable, associée à la direction de l'environnement cette année uniquement, a organisé 7 animations diversifiées, conviviales et écoresponsables, sur la pause méridienne dont une sensibilisation au zéro déchet et tri des déchets, sur la matinée, à l'hôtel du département (suite au déploiement des bornes de tri). Les activités ont été proposées sur différents sites du département dont une à la Maison des solidarités d'Étampes et la seconde à celle de Brétigny-sur-Orge, afin de faciliter la participation d'agents localisés hors d'Evry-Courcouronnes.

Au total, plus de 135 agents ont participé à des animations concrètes en matière d'éco-responsabilité. Leur mobilisation démontre l'intérêt porté à ces enjeux globaux qui ont du sens, et qui traduisent une attention particulière portée en faveur du développement durable au sein du Département.

Directions départementales impliquées

- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction de l'éducation et des collèges
- ✓ Direction des ressources mutualisées



PROCESSUS PARTICIPATIFS/GOUVERNANCE EVALUATION

- Vice-présidence déléguée aux partenariats avec les territoires, à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux projets transversaux
- Vice-présidence déléguée à la biodiversité et à la transition écologique
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales
- Vice-présidence déléguée à l'attractivité et la prospective, à la transition numérique et au tourisme
- Vice-présidence déléguée aux finances et à l'efficacité des politiques publiques

Exemplarité, transversalité et écoute : des gages de réussite pour les projets du Département

Evaluation de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable



Afin de faire du développement durable l'empreinte du mandat et pour mieux répondre aux défis de l'Essonne en la matière, le Conseil départemental a voté, en 2019, la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable (FREDD). Cette délibération a par ailleurs également été conçue en adéquation avec les objectifs internationaux de développement durable (ODD).

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des 12 actions phares de la feuille de route, des outils d'analyse ont été mis en place sur les années 2020/2021. En particulier, une évaluation globale qualitative a été réalisée fin 2020 et a été suivie entre 2021 et début 2022, par une évaluation spécifique et plus approfondie de 4 actions phares, dont la Prime Eco-logis 91. La Mission développement durable et l'Inspection générale ont travaillé, avec les directions concernées et les partenaires externes du territoire en charge de la transition écologique, pour consolider les indicateurs chiffrés proposés en 2020. Une partie des conclusions de cette évaluation permettra de faire émerger les prémisses de la révision de la stratégie pour 2023.

La collectivité va se doter d'un budget climat

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

1,18 Mds€ en fonctionnement
351,4 M€ en investissement analysé au prisme du budget climat

Depuis 2017, dans le cadre du Schéma directeur transition énergie climat (SDTEC), une requête recensant les programmes budgétaires de la collectivité impactant positivement le climat a été créée permettant d'établir, sur la base du BP, une analyse de l'engagement financier de la collectivité en matière de transition énergie climat.

Pour illustrer l'engagement du nouveau mandat pour la transition écologique, il a été décidé en 2022 d'aller plus loin dans le suivi des dépenses énergie climat en l'élargissant à l'ensemble du budget de la collectivité : en effet l'outil budgétaire se révèle puissant pour mesurer et suivre l'engagement de la collectivité, piloter les projets et arbitrer en faveur des plus vertueux, mais aussi pour développer la transparence et la visibilité auprès des citoyens.

Le Département a donc choisi de réaliser son « budget vert », ou « budget climat ».

L'analyse se fera, dans un premier temps, sur la base des budgets primitifs et, à terme, également des comptes administratifs et des plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement, afin de permettre un suivi dans le temps des dépenses.

La donnée au service des politiques publiques



Les données constituent un enjeu fort pour les collectivités et sont devenues un réel levier d'amélioration et d'analyse des politiques publiques, notamment pour les politiques en faveur du développement durable. Afin de tirer le plein potentiel de nos données il est nécessaire de repenser notre système d'informations, de garantir la qualité des données et d'intégrer de

nouvelles compétences.



Le département agit en ce sens depuis plusieurs années en engageant à la fois des démarches de fond comme la mise en place d'un entrepôt de données en lien avec la DSI ou en montant en compétence sur l'usage d'outils permettant de valoriser les données. Le Département produit ainsi à partir de ce

vivier de données des analyses, des études, des bilans territoriaux, des portraits de territoires aux différentes échelles territoriales : EPCI, Territoire d'action départementale (TAD), Canton ou département.

Par ailleurs, les agents départementaux ont depuis 2021 un outil qui permet de consulter, visualiser et télécharger de nombreux indicateurs sous forme de cartes dynamiques et de bases de données, à de multiples niveaux territoriaux allant de la Région-Île-de-France aux communes essonniennes, en passant par les TAD et les EPCI.

Préparation des projets du Département dans le Contrat de plan État Région

Dans le cadre de la préparation du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), l'État et la Région Île-de-France ont conduit un travail préalable de définition des orientations prioritaires de la future contractualisation, enrichi par les contributions de nombreuses collectivités territoriales. Fruit de ces discussions, le CPER a été signé par l'État et la Région le 6 juillet 2022. Il fixe les engagements financiers globaux de l'État et de la Région pour chacun des volets thématiques du CPER. Par rapport au CPER précédent, le présent contrat se caractérise par :

- Une ambition renforcée en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec une enveloppe de plus d'un milliard d'euros ;
- L'insertion d'un volet culture abondé à hauteur de 254 M€ ;
- Le renforcement du volet développement économique et formation professionnelle, nécessaire au travail de sortie de crise sanitaire ;
- Une augmentation de 75% des crédits consacrés à la transition écologique, dans la continuité des engagements pris lors de la Conférence des parties régionale ;
- L'apparition d'un volet égalité femmes – hommes.

Dans le cadre de la concertation préalable, le Département a présenté les enjeux du territoire qu'il souhaite soutenir à travers l'aménagement durable et la cohésion du territoire, l'enseignement supérieur et recherche, la transition écologique, la culture, l'emploi et le développement économique.

L'Essonne à la pointe de la recherche sur le climat et les enjeux environnementaux



Parce que le triptyque enseignement supérieur, recherche et innovation est l'ADN du territoire, le Conseil départemental de l'Essonne a bâti, une stratégie volontariste de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation technologique. Consciente du potentiel essonnien, la

collectivité a souhaité pleinement s'investir dans ce secteur hautement compétitif, également source de croissance économique et créateur d'emplois. Ainsi, du plateau de Saclay au Genopole, en passant par le pôle économique de l'aéroport d'Orly, l'Essonne est reconnue comme un territoire d'excellence au sein de la métropole francilienne, un territoire qui participe au rayonnement, à l'attractivité et au dynamisme de la région capitale.

Le futur « Campus Muséum Brunoy », et son pôle d'excellence scientifique « Biodiversité et santé » essonnien se concrétisent. Le Museum national d'Histoire naturelle, la Région Île-de-France, le Département de l'Essonne, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et la commune de Brunoy ont en effet signé une convention de financement et de partenariat en 2020.

Ce projet de « Campus Muséum Brunoy » prévoit une modernisation et un développement du site. Actuellement, 80 chercheurs travaillent dans des locaux éparses, vétustes et énergivores. Grâce à cette rénovation, les coopérations entre les différentes équipes seront facilitées. Ainsi un bâtiment neuf, conforme aux normes environnementales et réunissant tous les chercheurs, va être édifié. Il comprendra des laboratoires mutualisés, des plateformes et équipements de pointe, des espaces de



bureaux, des salles de réunion et de travaux pratiques. Il accueillera également des filières de formation du Muséum, faisant de ce site un véritable Campus situé à proximité de Paris et des sites historiques du Muséum. La diffusion des connaissances auprès de publics variés (le grand public, les scolaires) sera particulièrement recherchée.

Dans le cadre de ces aménagements, deux parcelles d'une superficie totale de 6 hectares seront également cédées à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et à la commune de Brunoy dans la perspective d'une ouverture au public. La fin des travaux est prévue en 2026/2027.

Accompagnement du projet du Campus Paris Saclay

Les logiques de synergie entre l'Université Paris-Saclay, son ancrage territorial et l'action du Département sont d'ores et déjà à l'œuvre depuis plusieurs années. Pour autant, il est souhaité pouvoir consolider ces engagements et cette coopération et en structurer les modalités de mise en œuvre au bénéfice de chacune des parties signataires de la convention de partenariat proposée afin de s'inscrire tant dans la continuité que la durée.

Le partenariat entre l'Université Paris-Saclay et le Conseil départemental de l'Essonne voté en Assemblée départementale 2021 a pour objectif de consolider les actions déployées à destination des collégiens sur l'ensemble du territoire essonnien. Ces différentes actions visent à permettre aux collégiens de découvrir les parcours universitaires et scientifiques, à apporter un soutien aux étudiants et à contribuer au rayonnement de l'Université Paris-Saclay. Elle vise également à apporter un soutien aux étudiants à travers l'aide à des épiceries solidaires. Enfin, elle propose de contribuer au rayonnement de l'Université Paris-Saclay et renforcer le partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne.

Le cluster Genopole



Cluster français dédié à la recherche en génétique et aux biotechnologies appliquées à la santé et à l'environnement, Genopole rassemble à Évry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes, sur plus de 100 000 m², les acteurs du triangle de la connaissance (établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche et entreprises innovantes). Le cluster est une référence dans son domaine et en 20 années d'existence, les entreprises et les laboratoires génopolitains se sont fait remarquer pour la qualité de leurs recherches et de leurs découvertes.

En 2022, Genopole a évolué dans sa gouvernance mais aussi dans son positionnement stratégique et scientifique : une Présidence et une Direction générale communes, propice à un rapprochement entre les 2 structures ; l'identification de 3 filières d'intérêts pour lesquelles Genopole dispose d'atouts reconnus : la bioproduction en thérapies innovantes, la génomique numérique, la bioéconomie soit les biotechnologies appliquées à la santé et à l'environnement; un repositionnement stratégique en matière immobilière et foncière, qui doit répondre aux besoins du Groupement d'intérêt public et de son accompagnement à son développement endogène et exogène.

Pour satisfaire les besoins en développement du biocluster Genopole, la SEM Genopole a fait l'objet d'une recapitalisation en 2022. D'un montant de 8 394 000 €, les principaux actionnaires de la société (Région, Département, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Caisse des dépôts...) y ont souscrit.

Convention Essonne Développement

Le Département s'appuie depuis de nombreuses années sur l'association Essonne développement afin d'être accompagné dans la valorisation du territoire et de son attractivité au sein de la Région Île-de-France. Le Département a souhaité maintenir son engagement auprès de l'association en

contractualisant en 2022 une convention sur trois ans. Dans ce contexte, l'association s'engage à mettre en œuvre les grands axes d'intervention suivants :

- La contribution au déploiement des stratégies départementales ;
- La promotion des territoires de l'Essonne et des acteurs locaux ;
- L'appui aux territoires dans leur projet de développement ;
- L'animation et le développement des écosystèmes essonniers ;
- L'animation territoriale et la mise en réseau des acteurs.

L'ensemble des actions menées par l'association s'inscrivent dans le cadre du déploiement du nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, établi sur la période 2022- 2028.

Convention Département entre le Etablissement public d'aménagement Paris Saclay

Le Département de l'Essonne entretient des liens historiques avec le territoire de l'opération d'intérêt national et participe au travers de différentes actions, au développement de ce territoire. La vision départementale sur l'évolution de ce territoire est celle d'un développement concerté, équilibré et durable, alliant développement économique, développement résidentiel, création de services et préservation du cadre de vie.

Le Département contribue activement au développement et au renforcement de la vocation économique et scientifique du Plateau de Saclay. Il finance de nombreux équipements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre des CPER (Contrats de Plan Etat-Région). Il œuvre également pour l'amélioration des déplacements.

Le Conseil départemental de l'Essonne s'engage pour ce territoire d'excellence, aux côtés des acteurs qui le constituent, et notamment de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS). Cet engagement est formalisé dans une convention pour trois ans de partenariat approuvée par l'assemblée départementale du 27 mai 2019 et signée par les deux parties le 17 septembre 2020.

Cette convention doit permettre une action concertée entre les deux institutions pour le développement de projets sur le Plateau, autour de quatre grandes thématiques :

- Créer un cluster d'échelle mondiale
- Articuler développement du Cluster et des mobilités
- Concilier développement urbain et préservation des milieux naturels
- Garantir un cadre de vie de qualité et veiller à l'attractivité résidentielle.

La convention définit des perspectives communes pour les années à venir dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le développement économique et l'emploi, les mobilités et les déplacements, l'agriculture, les milieux naturels et les paysages, le logement, le cadre de vie, le tourisme, le loisir, la culture et les services à la population.

Le développement du campus urbain s'accompagnera de l'ouverture de nouveaux sites départementaux ou de la rénovation de ceux existants.

Le Département de l'Essonne associe les citoyens pour l'évolution de son réseau social

Les réseaux sociaux sont devenus les vecteurs privilégiés pour aller chercher de l'information, d'autant plus en temps de crise sanitaire. Le Département a souhaité associer les citoyens à l'évolution des



contenus publiés sur les réseaux sociaux du Département à travers un questionnaire auxquels chacun a pu répondre.

Prix action pour la planète



Créé en 2015, dans la lignée de l'Accord de Paris sur le climat, le concours « Action pour la planète » a évolué, en 2019, vers un prix en distinguant deux catégories « établissements scolaires » et « collectif citoyens et associations ». Il a pour objectif de valoriser les initiatives citoyennes essonniennes en faveur de la transition énergie-climat, et en matière d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, de consommation responsable, de vivre ensemble, afin de donner à d'autres l'envie d'agir. Les 6 éditions, de 2015 à 2021, ont rassemblé 182 candidatures, et comptabilisé 21 731 votes des internautes sur essonne.fr. Le Prix a permis de valoriser et récompenser 74 lauréats pour un budget total/Enveloppe chèques cadeaux alloué de 35 400 €. Ce prix est en cours d'évolution pour l'année 2023.

La politique éco socio responsable 2.0



La politique éco-responsabilité 2.0 du Département de l'Essonne a été votée en septembre 2020 par l'Assemblée départementale. Avec 20 actions, organisées en 5 axes de travail (collèges, administration, mobilités, environnement, citoyenneté), cette politique couvre tout le champ d'action de l'éco-responsabilité afin d'allier efforts individuels des 4000 agents du Département et engagements de l'administration, en cohérence avec les orientations de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable.

Un Le point d'étape annuel sur l'avancement du plan des actions a été réalisé à la fin 2021 : pour chaque action, un indicateur-phare est suivi afin de comparer son état d'avancement par rapport aux objectifs chiffrés fixés en 2020. Sur l'ensemble de ces indicateurs, 3 ont atteint ou dépassé leurs objectifs avec un an d'avance (télétravail, produits bio dans les restaurants scolaires.), 12 sont déployés au rythme prévu (collecte des biodéchets, déploiement des véhicules électriques...) même si les indicateurs sont parfois à adapter, et 5 ont été fortement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences.

A l'été 2022, s'engage avec les directions opérationnelles le chantier d'élaboration des nouvelles actions du plan 2023-2028, qui visera à être mieux articulé avec les résultats du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (Beges) 2022 et à évaluer de manière plus opérationnelle l'impact des actions en matière de réduction des GES.



L'ESSENTIEL

PORTONS ENSEMBLE
UNE POLITIQUE
ÉCO-RESPONSABLE



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER)

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



A horizon 2026, augmenter le taux d'éco-responsabilité à 25% dans tous les appels d'offres et les achats

Le Département de l'Essonne a engagé, en 2019, un travail de réflexion en vue de l'élaboration du SPASER, à la suite de sa politique départementale de l'achat 2016-2021. Elle a été renforcée par la nouvelle politique éco-responsabilité du Département, et son plan d'actions 2020-2022, adoptée en Assemblée départementale le 28 septembre 2020 et qui se veut être l'ensemblier des politiques publiques concernées.



Inscrit dans les aspirations du Livre blanc 2040, le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables a été voté en Assemblée départementale en février 2022, et s'applique pour la période 2022-2027 : il poursuit et consolide les actions entreprises dans le cadre de la politique achat, fixe des cibles à atteindre et des indicateurs communs à tous au sein du Département. Il constituera ainsi une feuille de route opérationnelle bâtie autour 5 objectifs

(réduction de l'empreinte écologique, inclusion sociale, vitalité économique responsable, innovation et performance, communication et accompagnement), déclinés en 12 actions opérationnelles.

Projet partenarial d'Aménagement de la Route Nationale 20 – PPA RN20

Le PPA RN20 voté en Assemblée départementale du 4 juillet 2022 présente un plan de 58 actions de court, moyen et long terme, portées par des maîtrises d'ouvrage distinctes, et devant répondre aux besoins immédiats des territoires et des usagers. Elles sont la traduction opérationnelle des trois ambitions majeures partagées qui fondent le PPA. Dans le cadre de ses compétences, le Département prend des engagements forts sur ces objectifs. La programmation des acquisitions prioritaires du Département, nécessaires à l'élargissement de la RN20 pour le développement de voies dédiées, résultera des études du Département sur le projet Linas-Ballainvilliers en particulier. Elles sont actuellement développées en concertation avec les territoires concernés.

Démarche participative Route plus sûre, route sans accidents

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Le Département développe en partenariat avec le Cerema une démarche innovante et pluridisciplinaire de sécurisation d'un itinéraire, en l'occurrence la RN20 en ciblant des zones à enjeux, en démarrant en 2022 par la traversée de Boissy-sous-St-Yon. Inspiré de la Nollvisionen nordique (« vision zéro » : zéro mort et zéro blessé grave), le principal objectif de cette démarche est d'offrir aux usagers de la route, pris dans leur diversité, un itinéraire qui présente un très haut niveau de sécurité sur lequel ils peuvent circuler sans être victime d'un accident grave. A cet effet, les principaux leviers de la démarche sont les suivants :

- Offrir une infrastructure sûre, d'une part en supprimant toutes les caractéristiques susceptibles de provoquer ou d'aggraver un accident et, d'autre part, en proposant des aménagements ayant un haut niveau de sécurité routière ;
- Agir sur le comportement des usagers par, d'une part des actions de communication lors des principales étapes de mise en œuvre du projet et, d'autre part, en définissant des actions de communication engageante qui leur permettent d'être partie prenante du dispositif de sécurisation de l'itinéraire.

Le but est de mettre en place, durant les différentes phases de déroulement du projet, des actions de suivi et d'évaluation afin d'estimer l'impact des mesures prises sur la sécurité de l'itinéraire aménagé.

Directions départementales impliquées

- ✓ Direction des études, observation, prospective
- ✓ Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats
- ✓ Direction de l'affaires juridiques et de l'achat
- ✓ Direction de la communication et de l'information
- ✓ Direction du Domaine et du Patrimoine
- ✓ Mission développement durable
- ✓ Direction des infrastructures et de la voirie

Indicateurs de développement durable du territoire de l'Essonne

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUESMoins de 1%
de la
population
essonnienne
impactée par
le
dépassement
de NO₂

Polluants atmosphériques

- Moyenne annuelle de NO₂⁽¹⁾ en Essonne comprise entre **6 µg/m³** et **80 µg/m³** (moyenne annuelle limite 40 µg/m³). Moins de 1% de la population essonnienne impactée.
- Moyenne annuelle des PM10⁽²⁾ en Essonne **13 µg/m³** (station rurale) et **35 µg/m³**. La valeur limite est respectée en 2020 (moyenne annuelle limite 40 µg/m³)
- Moyenne annuelle des PM2.5⁽²⁾ en Essonne comprise entre **7 µg/m³** sur la station rurale et **17 µg/m³** en zone urbaine (moyenne annuelle limite 25 µg/m³). Le dépassement de l'objectif de qualité (**10 µg/m³**) concerne moins de 1% des Essonniens. (Source : Airparif, 2021)



(1) oxydes d'azote formés essentiellement lors de combustion (principalement combustibles fossiles, incinération), irritant pour l'Homme (pour le NO₂), participant aux « pluies acides »

(2) particules issues principalement de combustions liées aux activités industrielles ou domestiques, et aux transports. Nocives pour l'homme (maladies cardiovasculaires, respiratoires, cancers), dégradation des bâtiments, impact sur le climat

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

15 VIE
TERRESTRE3458 ha
d'ENS
département
et
collectivités

Espaces naturels

3458 ha acquis par le Département et les collectivités (Source : CD91 - année 2021)

46 458 visiteurs et 50 animations réalisées à Montauger ayant bénéficié à **1000** personnes (Source : CD91 - année 2021).

Nature en ville 407 jardins labellisés « Jardins Naturels Sensibles » actifs au 31 décembre 2021 (Source : CD91)



FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE37 278
personnes
suivies en
PMI et
planification

Santé

37278 personnes accompagnées en protection infantile, en protection maternelle, et en planification et éducation familiale (année 2021).

82% des enfants scolarisés en petite section de maternelle en 2021 ont bénéficié d'un dépistage (visuel et auditif)

877 Essonniens ont bénéficié d'une consultation infirmière de prévention

Enfance, éducation

33086 places d'accueil (assistantes maternelles, établissements d'accueil jeune enfant) des moins de 3 ans (chiffres 2021) soit près de **60%** des besoins.



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, LES SOLIDARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

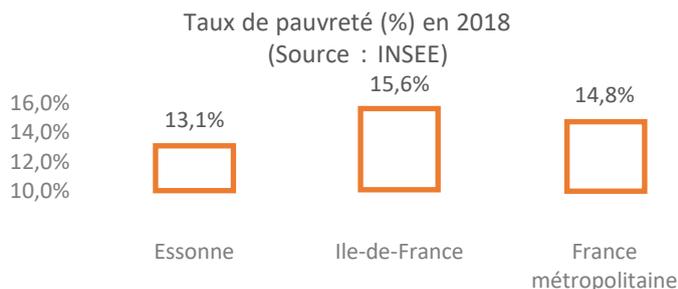
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



2 489 ménages aidés via le FSE

Pauvreté, insertion, logement

1 600 ménages aidés pour l'accès au logement, **833** pour le maintien dans le logement, **2 489** pour l'aide à l'énergie via le Fonds de solidarité logement pour **667 K€** (Source : CD91 – année 2021)



PRODUIRE ET CONSOMMER SELON DES MODES RESPONSABLES

Déchets

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



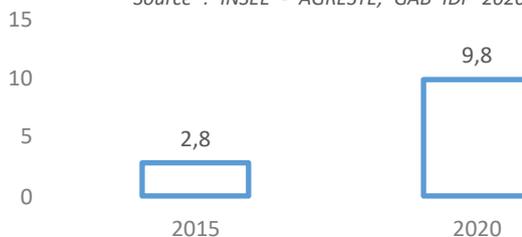
531 Kg de déchets ménagers et assimilés produits par Essonnien

Chaque Essonnien a produit **531kg** de déchets ménagers et assimilés (soit en augmentation de **7%** par rapport à 2015). **48 %** de ces déchets sont traités par des usines d'incinération (source ordif – année 2020).



Agriculture

Evolution de la part de la Surface Agricole Utile (en %) consacrée à l'agriculture biologique en Essonne entre 2015 et 2020
Source : INSEE - AGRESTE, GAB IDF 2020



GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADP	Aéroport de Paris
Adil	Agence nationale pour l'information sur le logement
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARS	Agence régionale de santé
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCI Essonne	Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
CDTE	Communauté départementale de transition écologique
CSB	Carte stratégique de bruit
DEEE	Déchet d'équipement électrique et électronique
DRAC	Direction régionale des Affaires culturelles
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports
EHPAD	Établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Établissement public de coopération Intercommunal
EVEP	Essonne verte Essonne propre
FAIRE	Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique
FREDD	Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable
FSE	Fonds de solidarité énergie
GAS	Grande association de solidarité
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIP MDPH	Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées
GRDF	Gaz réseau distribution de France
IDF	Île-de-France
IDRRIM	Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité
JNS	Jardin naturel sensible
ODE-91	Offre de découverte éducative de l'Essonne
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PPA – RN20	Projet partenarial d'Aménagement de la Route Nationale 20
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDMA	Plan de mobilité des agents
PDLH	Programme départemental du logement et de l'habitat
PMI	Protection maternelle infantile
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
SARE	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SDENR et R	Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
RSA	Revenu de solidarité active
TAD	Territoire d'action départemental
teqCO ₂	Tonne équivalent dioxyde de carbone
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature



— TERRE D'AVENIRS —

Département de l'Essonne
Mission développement durable

Hôtel du Département
Boulevard de France
91000 Évry-Courcouronnes
01 60 91 91 91



OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**